



ROSNY
Sous-Bois

République Française
Liberté Égalité Fraternité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 2 octobre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 25 septembre 2025 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, M. CAREL (jusqu'à 19h45), Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH (jusqu'à 19h45), Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ROUSSEL (jusqu'à 19h45), M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Adjoints – Mme MAILLOT, M. SALLIOT (jusqu'à 19h45), M. CAVANNA (jusqu'à 19h45), M. DO ESPIRITO SANTO (jusqu'à 19h45), Mme CARBONELL (jusqu'à 19h45), M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM (jusqu'à 19h45), Mme BOUZIT, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, M. DELALANDE, Mme AUDO Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme BAUBRY à Mme PROVOST - M. RICCARDI (jusqu'à 19h45) à M. CAREL – Mme ELICE à Mme TISSOT - Mme PAILLOT à Mme MAILLOT à M. CIANI à M. MANGON - Mme SEBAN à Mme VENTURA - Mme AWAD à Mme DA COSTA - M. POINSIGNON à M. CAPILLON - M. PARISE à ITZKOVITCH - Mme ZERROUR à Mme BONNER - Mme KELOUA à Mme THIBAULT - M. PAUTRE à M. DELALANDE

ABSENTS : M. CAREL (à partir de 19h45) - M. LE FLOCH (à partir de 19h45) - M. RICCARDI (à partir de 19h45) - Mme ROUSSEL (à partir de 19h45) - M. SALLIOT (à partir de 19h45) - M. CAVANNA (à partir de 19h45), M. DO ESPIRITO SANTO (à partir de 19h45), Mme CARBONELL (à partir de 19h45) - M. ASSILATAM (à partir de 19h45)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Patricia VAVASSORI

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 22

Représentés : 12

Absents : 9

Début de séance : 19h35

Monsieur le Maire

Bonsoir à toutes et tous, je vous propose de débuter ce Conseil. Je vous propose de désigner Madame VAVASSORI comme secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel traditionnel.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, bonsoir mesdames et messieurs du public, bonsoir mesdames et messieurs de l'administration. Je vais donc procéder à l'appel.

Procède à l'appel et annonce 43 présents ou représentés**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JUIN 2025****Monsieur le Maire**

Y a-t-il des commentaires, des remarques ? Non. Je passe au vote.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

43
43

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUILLET 2025**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des remarques ? Non. Je passe au vote.

UNANIMITÉ

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

Pierre-Olivier CAREL

Monsieur le Maire, je souhaiterais faire une déclaration avant le point suivant, elle sera brève.

Monsieur le Maire

Allez-y.

Pierre-Olivier CAREL

« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. En 2020, nous pensions avoir trouvé un terrain d'entente pour constituer une équipe soudée, animée par des objectifs clairs, et fondée sur la confiance et la collaboration. Nous avons entamé ce mandat de façon constructive pour reprendre la main sur l'aménagement de la Ville, et lui redonner une sécurité et un cadre de vie à la hauteur des attentes de ses habitants.

Très vite, pourtant, votre difficulté à travailler tous ensemble nous a contraints à devoir hausser le ton afin de défendre des projets utiles à la population. Progressivement, nous avons constaté que ni notre travail, ni nos propositions, n'étaient réellement pris en compte. Nous avons alors tenté, avec les moyens à notre disposition, de peser sur des décisions déjà arrêtées dans le cercle restreint du bureau du maire. Le constat est aujourd'hui sans appel : aucun des engagements communs n'a été respecté. Pire, la gestion municipale s'est considérablement dégradée malgré tous nos efforts en Conseil municipal pour maintenir le cap.

Nous avons tout tenté pour éviter la rupture, mais il faut bien se rendre à l'évidence : dans les conditions actuelles, le fonctionnement de la majorité ne permet plus d'avancer. Face à votre comportement et à votre incapacité à travailler collégialement, vous nous obligez à vous retirer notre confiance. C'est pourquoi nous, Fabrice LE FLOCH, Victorio RICCARDI, Martine ROUSSEL, Philippe DO ESPIRITO SANTO, Fabrice CAVANNA, Marie-Pierre CARBONELL, Philippe SALLIOT, Édouard ASSILATAM et moi-même quittons la majorité municipale à compter d'aujourd'hui.

Cette décision grave et nécessaire intervient après un nouvel épisode révélateur d'un profond dysfonctionnement démocratique : la convocation du groupe majoritaire après l'envoi de l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir, au mépris des règles élémentaires de respect des élus et de transparence. Rosny-sous-Bois mérite bien mieux. Désormais dans l'opposition, nous allons pouvoir retrouver la fidélité à nos valeurs de la droite humaniste et sociale et à notre engagement politique au service de notre commune et de l'ensemble des Rosnéennes et des Rosnéens.

Pour nous, c'est le Rosny que nous aimons. Maintenant, c'est le Rosny que vous aimez. Nous, c'est toujours « En avant Rosny ». Merci.

Monsieur le Maire

Très bien, merci. Ce n'était pas à l'ordre du jour, Monsieur CAREL. Je vous remercie pour cette déclaration, mais je crois que vous l'avez déjà faite il y a quelque temps, donc ce n'était pas nouveau. Vous l'avez déclaré lors de votre présentation de campagne. Les désaccords, en effet, sont là. Nous avons essayé de travailler ensemble. Maintenant, chacun son choix. Je dirais que dans quelques mois, les Rosnéens sauront faire leur choix eux-mêmes. Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur le Maire, je rappelle le règlement : il y a un ordre du jour dans le Conseil municipal. On ne fait pas des déclarations comme ça, surtout quand ce n'est pas à l'ordre du jour, mais cela appelle quand même au débat, puisque vous faites une déclaration, on a le droit de réagir, si vous le permettez, Monsieur CAREL. Il faut aller jusqu'au bout de la démarche.

Vous pouvez nous préciser si les élus que vous avez cités vont rendre leur délégation et les indemnités qui vont avec ? Parce que c'est trop facile de dire qu'on est dans la majorité, en même temps dans l'opposition, c'est un peu compliqué, et en même temps pour la clarté à l'égard des Rosnéens, j'aimerais vraiment savoir, car nous, nous sommes dans l'opposition clairement depuis six ans, donc c'est plutôt clair. Est-ce que les élus de votre groupe vont rendre leur délégation dans les prochains jours, ou vont-ils rester délégués du maire duquel ils sont en opposition ? C'est juste pour savoir, Monsieur CAREL.

Pierre-Olivier CAREL

Monsieur ITZKOVITCH, je réponds à votre question. J'avais évidemment pensé que vous alliez la poser, donc nous rendons donc toutes nos délégations à compter de ce soir. Nous quittons le Conseil municipal afin de nous mettre en conformité avec notre position.

Monsieur le Maire

Vous êtes conformes avec vos désirs, très bien. Je vous souhaite une excellente soirée. Je pense que les Rosnéens sauront juger de vos attitudes. Monsieur CAREL a été dans l'opposition depuis de nombreuses années, je pense que c'est un réflexe, peut-être naturel, chez lui. Il y a des gens qui aiment ça, ça fait partie de leur empreinte génétique.

Suspense : si nous n'avons pas le quorum, nous ferons un Conseil municipal lundi matin à 9 heures et là, nous n'aurons pas besoin de quorum, donc il n'y a pas de souci.

Ivan ITZKOVITCH

Pas dimanche à 11 heures 30, Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire

Pas dimanche à 11 heures 30 pour moi non plus, vous le savez.

Patricia VAVASSORI

Monsieur le Maire, nous avons le quorum, nous sommes 22.

Monsieur le Maire

Très bien. Nous n'aurons pas besoin de nous réunir dimanche matin à la même heure. Je reprends le cours de notre Conseil.

3. FACTURATION DES COÛTS DE TRANSPORT ET DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN IVRESSE PUBLIQUE MANIFESTE (IPM) PAR LA POLICE MUNICIPALE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, lors de l'interpellation d'un individu ivre et troublant l'ordre public sur la commune, les fonctionnaires de police municipale doivent conduire le mis en cause vers un centre hospitalier, afin qu'il soit procédé à un examen médical et à la délivrance d'un certificat de non-hospitalisation. À l'issue de cet examen, la personne est conduite au commissariat de police nationale en cellule de dégrisement.

Chaque interpellation nécessite la neutralisation d'une patrouille et d'au moins trois fonctionnaires sur une durée allant d'une à trois heures, et génère des frais de transport représentant un coût important pour la collectivité. Le temps ainsi passé n'est pas consacré aux missions premières de prévention et de sécurisation sur la voie publique.

Conformément à l'article L.3341-1 du Code de la santé publique, l'assemblée délibérante peut voter le principe de remboursement par les personnes interpellées des frais engagés par la commune dans le cadre de la prise en charge des ivresses publiques et manifestes. Cette facturation s'ajoutera à la contravention de deuxième classe qui peut aller jusqu'à une amende de 150 euros. Il est donc proposé de fixer le montant facturé par la Ville à 150 euros.

Magalie THIBAULT

Je me dis, heureusement que le Conseil n'est pas filmé parce que franchement, le Conseil municipal, sur les six dernières années, a plus ressemblé à un sketch qu'autre chose. Une explication de vote sur le point n 3.

Nous, cette délibération nous pose plusieurs questions, une opposition même. Pour nous, c'est une proposition qui revêt plutôt un affichage politique, plutôt qu'une mesure très efficace, et je vais m'expliquer. Pour nous, il y a trois sujets. Il y a le sujet de la proportionnalité, notamment sur le montant qui est demandé aux personnes qui sont reconnues en état d'ivresse sur la voie publique. C'est pour cela que, d'ailleurs, je remercie l'administration, car je vous avais demandé de pouvoir nous indiquer combien de personnes cela concernait sur l'année 2024 et également, le coût que cela représentait pour la collectivité. On m'a dit que cela avait représenté 17 conduites pour état d'ivresse et que cela représentait, sur le budget global de la Ville, une dépense de 2 550 euros.

On ne peut pas franchement dire que l'objectif initial est de faire faire de grandes économies à la collectivité et à la Ville. C'est pour cela que l'on juge cette mesure inefficace sur ce plan, inefficace aussi parce que vous faites payer les gens deux fois, et vous l'avez rappelé dans votre délibération puisque les personnes qui sont dans ce cas-là sont déjà verbalisées. Cela pose aussi une question d'équité : pourquoi est-ce que vous mettez en place cette sanction financière supplémentaire alors que pour d'autres interventions, je pense, par exemple, à des accidents sportifs ou à des accidents de secours qui demandent aussi l'intervention de la police municipale, vous n'optez pas pour cette possibilité-là ?

Pour nous, cela pose aussi un sujet de non-discrimination parce qu'on ne va pas se voiler la face. Je ne fais pas de stigmatisation, mais c'est quand même beaucoup de personnes en grande vulnérabilité et en errance. Et donc la réalité, c'est pour cela que je vous dis que c'est de l'affichage politique et que c'est inefficace, c'est que la plupart de ces personnes ne sont pas solvables. En plus de cela, la réalité est qu'elles ne paieront pas et que pour nous aussi, c'est inefficace en matière de santé publique. Vous affichez une volonté certainement de rétablir l'ordre, mais qui est tout bonnement inefficace. Pour toutes ces raisons, on votera contre.

Monsieur le Maire

Je pense que ce n'est pas forcément inefficace, eu égard aux difficultés que nous pouvons avoir sur certains quartiers de Rosny avec des personnes en état d'ivresse, que nous essayons de sortir de cet état d'ivresse et qui, bien souvent, sont régulièrement en train de perturber la tranquillité publique. Certains sont des publics vulnérables, on le sait bien, vous l'avez dit vous-même, il n'y a pas de sujet, mais il faut aussi marquer le bien public et dire que l'environnement et le cadre de vie ont besoin d'être respectés.

L'état d'ivresse peut parfois se comprendre, mais parfois, il a ses limites, surtout lorsque les riverains nous écrivent régulièrement pour dire qu'en bas de chez eux... J'ai eu un courrier d'ailleurs récemment d'une personne qui vous est proche, me disant qu'elle se plaignait des personnes qui étaient en bas de chez elle, en bas de sa permanence et qui, hélas, perturbaient l'espace public. Je passe au vote.

Magalie THIBAULT

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais pour rebondir sur votre question, le sujet, ce n'est pas celui-là. Le sujet, c'est : est-ce que ce sera efficace ? Ce n'est pas vrai et vous le savez très bien. Ce ne sera pas efficace. Je viens de vous expliquer que de toute façon, la plupart de ces personnes-là ne sont pas solvables. La réalité, vous le savez très bien, sur les situations que vous évoquez, ce ne sont pas celles-ci, les bonnes solutions. C'est exactement ce qu'on est en train de vous dire. On peut avoir un débat sur les politiques de sécurité, on ne sera certainement pas d'accord, mais le fond même de cette question-là, c'est le sujet de la non-discrimination et de l'inefficacité. C'est tout. C'est juste une mesure politique, il faut juste l'assumer.

Monsieur le Maire

C'est votre point de vue. Je passe au vote.

22 voix pour, 11 votes contre (7 R.E.S. et 4 Mmes PROVOST, BAUBRY, TISSOT, M. NOBRE) et 1 abstention (Mme VAVASSORI)

| | |
|---------------------------|--|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 34 |
| POUR | 22 |
| | M. FAUCONNET, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, |
| CONTRE | 11 |
| | Mme PROVOST, Mme BAUBRY, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO |
| ABSTENTION | 1 |
| | Mme VAVASSORI |

4. ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2025

Pierre MANGON

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Le Conseil municipal est appelé à approuver la décision modificative N° 1 de l'année 2025, qui s'élève, en recettes et en dépenses, à 1 405 704,43 euros, tous mouvements confondus. Les propositions nouvelles s'élèvent, en section d'investissement, à 1 379 104,43 euros, en recettes et en dépenses. Cette inscription concerne trois conventions signées entre la Ville et la Société des Grands Projets, la SGP.

Ces trois titres avaient été émis par la Ville le 22 novembre 2024. Ils ont été rejetés par le comptable public de la SGP, n'ayant pas en sa possession, d'après eux, tous les éléments de compréhension au début 2025.

Aussi, afin de pouvoir percevoir cette somme en 2025, les trois titres doivent être réémis par la Ville à l'identique pour les sommes de 1 070 967,25 euros, 279 692,32 euros et 28 444,86 euros. Pour les réémettre l'année suivante, il faut les annuler avec un mandat en dépenses, puis les rééditer avec un titre en recettes.

Toujours en section d'investissement, tout d'abord en dépenses, un ajout de 5 000 euros intervient sur l'opération 10.63 Vidéoprotection, suite à l'actualisation des prix du devis, et une suppression de 5 000 euros des frais de publicité pour les marchés de travaux intervient pour un transfert vers la section de fonctionnement.

Ensuite, des transferts de crédit sont aussi inscrits dans cette DM : 15 200 euros pour la vidéoprotection sur l'opération 10.63 et 60 000 euros pour les bulles de tennis sur l'opération 11.19. Ces mouvements ne créent pas de dépenses supplémentaires puisqu'inscrits dès le budget primitif.

Les propositions nouvelles s'élèvent, en section de fonctionnement, à 26 600 euros en recettes et en dépenses. Une somme de 65 275,50 euros correspondant au marché d'achat auprès de Babilou a été inscrite au chapitre 65. La DGFIP a relevé qu'avec la M57, ces dépenses relevaient du chapitre XI.

En dépenses, en section de fonctionnement, un ajout de 4 000 euros afin de permettre le règlement de l'activité d'avocat. Le Trésor public a relevé qu'en M57, ce type de dépenses, même reliées à l'exécution de nos marchés de travaux, doit être inscrit en fonctionnement. Une somme de 5 000 euros en provenance de la section d'investissement pour les formalités de publicité et mise en concurrence de nos marchés publics, comme vu ci-dessus. Une somme de 17 600 euros pour permettre le rachat de points de retraite complémentaire pour un ou une élue depuis 2014.

En recettes, une somme de 7 620 euros de remboursement par l'élu pour le rachat de cotisations ; une somme de 2 000 euros pour le Cercle Boissière, dont la redynamisation a permis le développement des activités en direction des familles et des jeunes ; une inscription de 11 980 euros pour le Conservatoire ; une inscription de 5 000 euros attribués par la CAF suite à l'appel à projets « Valeurs de la République 2025 : actions, dialogues citoyens, les valeurs républicaines au cœur du quartier ».

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 de l'année 2025.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON. Donc des régularisations par rapport à tout cela. Des questions ? Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Aucune question. Une position de vote en cohérence avec le vote du budget primitif et puis, des autres décisions modificatives du budget, et non pas pour cette décision-là, où l'on s'abstient pour être en cohérence avec le vote précédent.

Magalie THIBAULT

Oui, une position de vote aussi. On maintiendra notre position de vote sur le budget initial, d'autant plus que cette décision modificative ne permet pas d'avoir des débats sur de nouveaux projets. Elle met plutôt en évidence la question et surtout les analyses qu'on pose depuis maintenant quelques années, sur la question de la crédibilité de votre gestion, parce que quand

vous devez réémettre plus d'1,3 million de titres déjà votés et réaffecter plusieurs dizaines de milliers d'euros mal imputés, pour nous, ça traduit un manque de rigueur budgétaire.

Monsieur le Maire

Nous connaissons votre discours, Madame THIBAULT, pas de souci, merci bien. Je passe au vote.

18 voix pour, 7 votes contre (R.E.S) et 9 abstentions (6 URAM, 1 Mme AWAD, et 2 MM CHAMBORAIRE et NOBRE)

| | |
|---------------------------|--|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 34 |
| POUR | 18 |
| | M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, |
| CONTRE | 7 |
| | Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO |
| ABSTENTIONS | 9 |
| | M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, |

5. CREANCES ETEINTES – 2017 À 2024

Pierre MANGON

Madame Valérie DINARI, comptable publique du Service de Gestion Comptable de Rosny-sous-Bois, soumet à la Ville de Rosny-sous-Bois l'état des créances éteintes. Ces créances sont considérées comme éteintes lorsque le recouvrement a été rendu impossible suite à une procédure collective ou de surendettement. Madame la Comptable publique informe de l'apurement de créances éteintes pour le montant total de 50 465,02 euros, détaillé comme suit :

- Catégorie personne morale de droit privé ou société : 47 394,74 euros ;
- Catégorie personne physique, particulier : 3 070,28 euros.

La période de ces créances étant de 2017 à 2024. Pour les créances de personne physique, les créances se décomposent ainsi sur la totalité des 50 465,02 euros :

- La restauration scolaire : 2 408,77 euros ;
- Pour les centres de loisirs et périscolaires : 661,51 euros ;
- Pour le droit de voirie : 109 euros ;
- Pour les insertions publicitaires et autres produits : 47 285,74 euros.

Soit bien 50 465,02 euros.

La Commission Ressources a été consultée en date du 22 septembre et il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON. C'est en effet une prise d'acte, il n'y a pas de vote. Je vous en remercie.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

34

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOÜZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION DE GESTION GLOBALE D'UN MONTANT DE 6 000 € DANS LE CADRE DU FPH – FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS – APPROBATION DE L'AVENANT N°2

Catherine VENTURA

Bonsoir, chers collègues, bonsoir aux Rosnéens présents. Le Fonds de participation des habitants est un dispositif de soutien financier aux initiatives d'habitants, favorisant l'émergence de projets et d'initiatives citoyennes et permettant aux habitants de s'engager dans la vie locale de leur quartier, et de participer ainsi à l'amélioration de la qualité de leur lieu de vie.

Je vous propose de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'AGG. Mesdames MAILLOT, ZERROUR, ainsi que Monsieur MESA GIRALDO ne prennent pas part au vote, ainsi que Monsieur CAVANNA, Monsieur DO ESPIRITO SANTO et Monsieur CAREL qui ne sont plus là.

Magalie THIBAULT

Juste une demande. Je ne l'ai pas formalisée avant, on votera cette délibération, mais on aimerait bien avoir un état des lieux de ce que ce fonds a permis de financer via l'AGG, en termes d'actions pour les habitants.

Monsieur le Maire

Je pense que ce point sera présenté lors d'un prochain Conseil si les membres de l'AGG veulent bien nous présenter le projet, bien sûr.

Ivan ITZKOVITCH

Une demande de précision et, du coup, une question qui est afférente. On est d'accord que ce sont des fonds attribués à l'AGG dans le cadre de la répartition à elle-même du FPH ? On est d'accord que c'est ça ?

Monsieur le Maire

Oui.

Ivan ITZKOVITCH

Nous, bien évidemment, on n'est pas contre le fait que le FPH fonctionne. Ce n'est pas nouveau, mais on vous interroge quand même et on vous alerte. Enfin, c'est vous qui nous avez alertés depuis deux, trois ans sur la situation financière de l'AGG. Est-ce qu'il est vraiment très intéressant et pas risqué de passer par l'AGG pour distribuer le FPH quand on connaît sa situation financière ? Nous, nous ne pensons pas. On pense qu'on peut faire autrement. Le dispositif en lui-même n'est pas contestable.

En revanche, passer par l'AGG, vu la situation actuelle, ce n'est peut-être pas évident. Nous, on s'abstiendra sur cette délibération, considérant qu'en plus, depuis quelques mois, on n'a pas eu de nouveaux points d'étape sur la situation financière de l'AGG. On a cru comprendre, en fin d'année scolaire dernière, que la situation était quand même assez préoccupante. Vous comprenez bien que distribuer des fonds publics comme ça, sans qu'on ait vraiment de visibilité sur le récipiendaire, c'est quand même un peu compliqué. Nous, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Monsieur le Maire

Ok. Sachant que le FPH existe depuis des années, c'est vrai que la Ville accorde ses subventions pour des projets pour les Rosnéens.

Ivan ITZKOVITCH

Mais on peut le distribuer autrement que via l'AGG.

Monsieur le Maire

C'est vrai que c'est une vieille tradition, une habitude qui fait que c'était l'AGG qui était gestionnaire de ces fonds du FPH. En plus, ce sont des fonds fléchés, cadrés dans le cadre du partenariat avec l'État. Il n'y a donc aucun risque là-dessus.

Ivan ITZKOVITCH

S'il y a des fonds fléchés et qu'il y a un problème financier avec l'AGG, croyez-moi que vous n'en verrez pas la queue d'une cerise.

Monsieur le Maire

Ce sera dommage pour les Rosnéens. Je passe au vote pour ce point n°6.

**22 voix pour
et 10 abstentions (6 URAM, 1 Mme AWAD, 3 Mmes REGNAULD, TISSOT et M. NOBRE)**

Mmes MAILLOT et ZERROUR n'ont pas pris part au vote

| | |
|-------------------------|---|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 34 |
| POUR | 22 |
| | M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme PAILLOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO |
| ABSTENTIONS | 10 |
| | Mme REGNAULD, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, |
| NON-PRISES PART AU VOTE | 2 |
| | Mme MAILLOT, Mme ZERROUR, |

7. SOUTIEN DE LA VILLE AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES ETABLISSEMENTS DU PRIMAIRE – SUBVENTIONS ORDINAIRES D'UN MONTANT TOTAL DE 17 265 €

Virginie LEFELLE

Bonsoir à tous. Chaque année, les écoles maternelles et primaires de la Ville organisent des projets pédagogiques pour les élèves Rosnéens. Afin de permettre aux différents établissements d'organiser des projets tout au long de l'année, plusieurs commissions sont organisées.

À la dernière commission, ont été présentés 6 dossiers. Les 4 projets suivants ont été retenus :

- école élémentaire Félix Éboué : « Les acteurs de la Grande Guerre », pour 6 215 euros ;
- école élémentaire Jean Moulin : « La Seconde Guerre mondiale en milieu marin », pour 7 000 euros ;
- école élémentaire Dolto : « À la découverte du cirque », pour 2 600 euros ;
- école élémentaire Dolet : « La nature, ou comment apprendre avec un environnement connu ou non », pour 1 450 euros.

Une prochaine Commission se tiendra en novembre.

Récapitulatif : ont déjà été votés 13 260 euros de projets. Là, on valide pour 17 265 euros, soit sur le budget, un total de 30 525 euros. Il reste 9 475 euros pour la prochaine Commission. Avant, on avait certains projets qui correspondaient plus au PEAC, donc ils étaient renvoyés sur les PEAC. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. On a des projets qui arrivent, qui sont de plus en plus qualitatifs. Du coup, on rajoute 20 000 euros.

En 2025, il y aura 60 000 euros de projets pédagogiques, en fonction de ce qui nous sera présenté à la prochaine Commission.

Monsieur le Maire

Je vois que les projets tournent essentiellement autour du patrimoine historique, puisque l'école Félix Éboué, et Madame TISSOT peut en parler puisque nous avons eu l'occasion d'avoir des échanges avec la Direction, la directrice et une enseignante, qui vont vraiment développer un concept autour de la guerre de 1914, un autre sur la Seconde Guerre mondiale, et le patrimoine écologique. Donc, c'est vrai qu'il y a vraiment des axes importants cette année pour nos écoles.

Madame TISSOT, si vous voulez dire un petit mot par rapport à ces choix.

Odile TISSOT

Oui, nous avons encore rencontré cet après-midi les deux institutrices qui sont responsables de ce beau projet. Ça tient debout, c'est bien encadré, il n'y a rien à dire. Nous avons des rendez-vous avec ces classes jusqu'à fin janvier, tous les jeudis après-midi. Elles viennent à deux classes, mais coupées. Ce sont des petites séquences de trois quarts d'heure chacune. Parce qu'on les prend au CP, CP-CM2.

Monsieur le Maire

Très bien. Une question, Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Non, c'est l'éternel débat avec Madame LEFELLE. On n'a jamais de réponse claire là-dessus. Donc, on nous dit : « 30 000 euros sur les 40 000 », etc. D'où vous sortez les 60 000 euros, Madame LEFELLE ?

Virginie LEFELLE

À la base, 40 000, c'est ce qui a été voté, et on rajoute 20 000 euros supplémentaires pour l'année 2025.

Ivan ITZKOVITCH

Vous me dites que 40 000 euros ont été votés. D'où viennent les 20 000 euros ? C'est ma question.

Virginie LEFELLE

Les 20 000 euros qu'on rajoute en plus ?

Ivan ITZKOVITCH

Oui.

Virginie LEFELLE

Je ne sais pas de quelle ligne financière ils viennent. Elle pourra vous être indiquée, mais seront rajoutés 20 000 euros.

Ivan ITZKOVITCH

Est-ce que vous ne pensez pas que cela suffit un peu de nous prendre pour des imbéciles ? Franchement, cela fait deux ans qu'on vous dit que vous n'êtes pas clairs sur cette histoire. Pourquoi vous n'êtes pas clairs ? Depuis 2020, les crédits ont été divisés par deux. Je sais bien qu'après, on maquille en disant qu'il y a les PEAC, etc. Assumez-le en disant qu'on a divisé par deux, c'était 80 000 euros avant, c'est 40 000 maintenant.

Maintenant, on nous dit — j'étais prêt à ne rien dire dans cette délibération, juste que pour une fois, c'était transparent — qu'il y a eu 13 000 euros de votés, 17 000 euros, cela fait 30 000 euros, et il y a 40 000 euros au budget primitif.

Et là, vous nous rajoutez une petite phrase : « Oui, mais il y a 20 000 euros qui vont arriver ».

On est le Conseil municipal de Rosny-sous-Bois, on vote les budgets. Quand est-ce qu'on va voter 20 000 euros supplémentaires ? Il y a encore une DM d'ici la fin de l'année ?

Virginie LEFELLE

Au mois de décembre, on rajoutera les 20 000 euros.

Monsieur le Maire

C'est prévu oui. Pour les projets à venir, dans la prochaine DM, il y aura 20 000 euros en plus pour aider ces écoles. Madame THIBAULT ?

Magalie THIBAULT

Non, mais les 20 000 euros, c'est sur l'année de 2025-2026 ?

Monsieur le Maire

Oui.

Magalie THIBAULT

Donc vous vous engagez sur le budget de 2026. C'est cela qu'il faut comprendre ?

Virginie LEFELLE

Non, ça reste sur 2025.

Ivan ITZKOVITCH

Mais comment c'est possible, Madame LEFELLE ? Ça fait quand même trois fois qu'on fait la réflexion.

Magalie THIBAULT

Ce n'est pas possible, la DM d'aujourd'hui, elle ne présente pas l'augmentation des 20 000 euros.

Ivan ITZKOVITCH

Tous les ans, c'est le même gag entre les années civiles et les années scolaires.

Magalie THIBAULT

Parce que vous pouvez faire des promesses sur un budget dont vous n'êtes pas sûr de pouvoir l'exécuter quand même l'année prochaine.

Monsieur le Maire

Il y a une DM au mois de décembre qui verra arriver ces 20 000 euros qui permettront justement de...

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur le Maire, au mois de décembre, l'année 2025 sera terminée, donc c'est sur l'année scolaire 2026.

Monsieur le Maire

Oui, pour la suite. Sur le budget de 2025, mais pour les projets qui se feront dans les mois qui viendront.

Virginie LEFELLE

Ce sera validé à la Commission de novembre 2025.

Magalie THIBAULT

Sur quel budget ?

Ivan ITZKOVITCH

Sur des projets qui ont lieu quand, Madame LEFELLE ?

Virginie LEFELLE

Qui auront lieu d'ici la fin de l'année, voire début 2026.

Ivan ITZKOVITCH

Vous ne pouvez pas accorder des budgets sur des projets qui n'ont pas été votés.

Virginie LEFELLE

Non, puisque c'est du budget 2025.

Ivan ITZKOVITCH

Bah non. Soit vous faites semblant de ne pas comprendre, soit ce n'est vraiment pas clair dans votre tête. Je vous donne le bénéfice de la bonne foi, parce qu'à un moment donné, ça fait trois ans qu'on a un gag à chaque délibération sur les budgets attribués aux établissements scolaires. Est-ce que vous pouvez être clairs une fois dans les six ans de mandat ? Vous nous dites qu'il y a 40 000 euros. Pour moi, c'était clair, et là, on nous dit qu'il y a 20 000 euros supplémentaires. Très bien. Ils n'ont pas été votés, *dont acte*, mais dans une DM à venir.

Monsieur le Maire

En décembre suite à la Commission du mois de novembre.

Ivan ITZKOVITCH

Je rejoins la question de Madame THIBAULT, sur des projets qui vont avoir lieu quand ?

Virginie LEFELLE

On est bien obligé de l'annoncer dès maintenant, puisque la Commission a lieu en novembre. Tous les projets qui nous seront présentés à la Commission de novembre, on rajoute pour être sûr de pouvoir en accepter un maximum.

Ivan ITZKOVITCH

Sur des budgets non encore votés, c'est ça ?

Virginie LEFELLE

Non, sur 2025.

Ivan ITZKOVITCH

Je peux annoncer 10 millions de budgets supplémentaires non encore votés.

Virginie LEFELLE

Non, c'est un rajout sur 2025.

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur le Maire vient de dire que c'est le 2 décembre 2025, la DM. Donc, vous annoncez des crédits sur des budgets non votés. C'est insupportable. Je viens d'entendre Monsieur le Maire qui dit « 2 décembre », vous dites novembre.

Virginie LEFELLE

La commission des projets pédagogiques a lieu en novembre, donc les projets pédagogiques qui seront présentés à la Commission de novembre seront validés en Conseil municipal début décembre.

Ivan ITZKOVITCH

Madame LEFELLE, on ne se comprend pas. Il reste, si je ne me trompe pas, à peu près 10 000 euros, c'est ça ?

Virginie LEFELLE

Pour être exact, il reste 9 475 euros.

Ivan ITZKOVITCH

Ma question n'est pas sur les 9 000 qui restent, elle est sur les 20 000 que vous avez annoncés. Donc, cela veut dire qu'à la prochaine Commission en novembre, vous avez 29 000 euros supplémentaires. C'est ce que vous dites ?

Monsieur le Maire

A la Commission de novembre, on attribue le reste de ligne budgétaire de 2025 et ensuite, les délibérations sont passées en CM pour le vote du budget de 2026.

Ivan ITZKOVITCH

Vous annoncez des budgets non votés dans une Commission et vous trouvez cela normal ? Je ne sais pas, il faut le dire si c'est normal d'annoncer des budgets non votés.

Virginie LEFELLE

C'est une ligne financière qui reste sur le budget 2025, cela n'a rien à voir avec le budget 2026.

Ivan ITZKOVITCH

Il ne reste que 9 000 euros, il ne reste pas 29 000 euros.

Virginie LEFELLE

Je l'ai dit qu'il restait 9 475 euros et qu'on rajoutait 20 000 euros supplémentaires.

Ivan ITZKOVITCH

Dans une DM de début décembre pour une Commission en novembre. Donc, vous annoncez à des gens, à des écoles, à des équipes éducatives, 20 000 euros sur un budget que vous n'avez pas encore voté.

Virginie LEFELLE

Ce n'est pas sur le budget encore voté, c'est sur une ligne financière 2025.

Ivan ITZKOVITCH

Je crois que tout le monde a compris, Madame LEFELLE.

Magalie THIBAULT

C'est surtout en termes de sincérité budgétaire. La volonté politique, si vous l'aviez, vous l'auriez mise dans le budget prévisionnel. On vous a déjà dit à plusieurs reprises qu'on regrettait ce choix d'avoir diminué par deux le budget dédié aux projets pédagogiques dans les écoles. Excusez-moi, mais nous expliquer que vous augmentez de 20 000 euros le budget pour les projets éducatifs, on ne va pas être contre, excusez-moi de vous le dire, mais le faire en décembre 2025, à la fin de l'année, sans savoir si, finalement, vous allez avoir des projets dans ce montant-là... J'espère que l'ensemble des établissements scolaires sont au courant parce que sinon, je me demande comment ils vont faire pour proposer les projets. Il y a un truc qui ne va pas, si ce n'est, et je le dis très clairement, sur des promesses électoralistes, mais là, la ficelle est un peu grosse, quand même.

Ivan ITZKOVITCH

Vous n'avez aucune certitude, excusez-moi, vu l'histoire de ce Conseil municipal ces dernières années, que cette décision modificative soit votée. Si elle n'est pas votée, cette délibération, vous allez dire quoi aux gens à qui vous avez promis 20 000 euros de plus ?

Monsieur le Maire

On peut l'espérer pour nos écoles et pour nos enfants.

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur le Maire, on peut tout espérer. Parfois, on peut être aussi un peu pragmatique, un peu réaliste. Si cette délibération n'est pas votée, vous allez annoncer à ces gens-là : « On vous avait annoncé 20 000 euros et finalement, ce sera 9 000 ». Ce n'est pas terrible, Madame LEFELLE.

Monsieur le Maire

Le débat, nous l'aurons au mois de décembre. Je vous propose de passer au vote pour ce point n°7.

27 voix pour et 7 abstentions (R.E.S.)

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

34

27

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

7

Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

ABSTENTIONS

8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS – SECTION ATHLETISME D'UN MONTANT DE 800 € - APPROBATION DE L'AVENANT N°2

Nathalie REGNAULD

Bonsoir à tous. L'association Stade Olympique de Rosny-sous-Bois a pour objet la pratique de l'éducation physique, l'initiation et la pratique des sports sous toutes les formes. La section athlétisme sollicite la Ville afin de la soutenir dans le cadre de la participation de plusieurs

athlètes aux championnats de France situés sur plusieurs sites différents. Forte de sa volonté de soutenir les sportifs des associations rosnéennes à représenter la Ville dans le cadre de ces championnats, la municipalité propose d'accompagner financièrement l'association représentante.

Pour l'année 2025, à la demande de l'association Stade Olympique de Rosny-sous-Bois, section athlétisme, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 800 euros. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à le signer, et d'autoriser le versement de la subvention.

Monsieur le Maire

Merci, Madame REGNAULD. Une participation de notre section dans le cadre des championnats de France à qui l'on souhaite une bonne réussite. Des questions ? Non, donc nous passons au vote. Madame REGNAULD et Monsieur CAVANNA ne prennent pas part au vote.

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur le Maire, s'il vous plaît, on a un doute sur Monsieur POISIGNON. Il n'y a pas de non-participation au vote ?

Monsieur le Maire

Monsieur POISIGNON ? Non, il n'est plus au SOR, il n'est plus président de section, donc il n'y a pas de doute.

**33 voix pour,
Mme REGNAULD ne prend pas part au vote**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

33

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POISIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

NON-PRISE PART AU VOTE

1

Mme REGNAULD

9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS – SECTION LUTTE D'UN MONTANT DE 10 000 € - APPROBATION DE L'AVENANT N°3

Nathalie REGNAULD

La prochaine Rosny Cup se déroulera fin janvier, début février 2026. La section prévoit de recevoir près de dix équipes étrangères pour lesquelles elle assure la prise en charge, tant de leurs hébergements que de leur transport. Forte de sa volonté de soutenir les sportifs des associations rosnéennes à représenter la Ville dans le cadre de cette organisation à visée internationale, la municipalité propose d'accompagner financièrement l'association représentante.

Pour l'année 2025, à la demande de l'association Stade Olympique de Rosny-sous-Bois - section lutte, il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 10 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n 3 de la convention d'objectifs et de moyens, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer et d'autoriser le versement de la subvention.

Monsieur le Maire

Merci, Madame REGNAULD. Des questions ? Je passe au vote. Madame REGNAULD ne prend pas part au vote.

33 voix pour,

Mme REGNAULD ne prend pas part au vote

| | |
|-------------------------------|---|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 33 |
| POUR | 33 |
| | M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO |
| NON PRISE PART AU VOTE | 1 |
| | Mme REGNAULD |

10. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Monsieur le Maire

Pour faire face aux besoins de fonctionnement des services et procéder aux nominations suite aux avancements de grade, concours et recrutements, il s'avère nécessaire de procéder aux modifications qui vous sont présentées dans le corps de délibération. Ces créations et suppressions ont été votées à l'unanimité lors du CST du mardi 23 septembre.

Des questions ? Non, je passe au vote pour le point 10.

UNANIMITÉ

| | |
|---------------------------|---|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 34 |
| POUR | 34 |
| | M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO |

11. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA VILLE ET DU CCAS

Monsieur le Maire

Pour une plus grande transparence et un meilleur fonctionnement, il est proposé d'accorder quelques modifications au règlement intérieur. En effet, les autorisations spéciales d'absence de type mariages, enfants malades, sont proratisées en fonction de la quotité et de l'organisation du travail de l'agent. Ensuite, les retards répétés dans la fourniture d'arrêts de travail peuvent engendrer une perte de rémunération.

Point 3, modification du cycle de travail au sein de la police municipale, afin que les horaires de travail se calent mieux sur les besoins de la Ville, avec notamment une extension des horaires de 00 heures 22 à 2 heures du matin.

Et l'autre point, au sein du Cercle Boissière, il était nécessaire de simplifier les horaires des agents d'entretien.

Je vous propose de bien vouloir approuver ces délibérations, qui ont elles-mêmes été approuvées à l'unanimité lors du CST du mardi 23 septembre. Des questions ? Madame THIBAULT.

Magalie THIBAULT

Oui, nous, on ne votera pas cette délibération parce que de notre point de vue, elle n'est peut-être pas conforme à la loi et je vais m'expliquer.

En premier lieu, sur le sujet des arrêts maladie, vous vous rappelez de la règle des 48 heures, elle est bien connue, mais ce qui nous interroge, c'est la formulation « En cas de transmission tardive », puisque vous indiquez qu'en cas de transmission hors délai, de manière répétée, la rémunération pourrait être réduite de moitié.

Deux remarques : le terme « de manière répétée » est, selon nous, trop vague pour un règlement, il ouvre la voie à des interprétations variables et le mot « pourra » laisse entendre que la sanction n'est pas systématique et laissée à votre libre arbitre, sans contrôle. Pourtant, les règles applicables sont fixées par le décret du 30 juillet 1987, modifié, qui prévoit une procédure bien précise, notamment sur les exceptions qui existent, notamment en cas d'hospitalisation ou d'impossibilité justifiée dans les huit jours. Pour nous, l'ensemble des dispositions sont déjà inscrites *in extenso* dans le texte officiel et ce n'est pas comme ça, en tout cas, que vous l'écrivez dans le règlement intérieur.

Sur la question des cycles de travail de la police municipale, le décret du 25 août 2000 est clair. Un agent ne peut travailler plus de 10 heures par jour avec une amplitude maximum de 12 heures, incluant deux heures de repos. Le temps de travail quotidien de 10 heures 45 proposé dans le règlement n'est donc pas conforme. Ce point, qui s'applique aux policiers municipaux comme à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux, a été confirmé par le ministère dans une réponse publiée au *Journal officiel* du 23 mars 2021 et rappelé par la Cour administrative d'appel de Douai, qui a annulé les délibérations qui dépassaient les limites de temps de travail indiquées.

Enfin, sur la durée hebdomadaire de travail, on le sait, les agents territoriaux doivent effectuer 1 607 heures par an, soit 35 heures par semaine. Certains plannings vont jusqu'à 37 heures 30, ce qui ouvre le droit à des jours de RTT, *a priori* quinze jours. Pour nous, ce règlement intérieur aurait dû mentionner clairement l'ouverture de ces jours de RTT. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui dans ce règlement intérieur.

Pour toutes ces raisons, on s'abstiendra et on demandera aux services préfectoraux du contrôle de légalité de se prononcer sur la conformité de cette délibération.

Monsieur le Maire

Auxquels nous nous sommes déjà adressés. La perte de rémunération en cas d'envoi tardif d'un arrêt de maladie, c'est une disposition qui est ouverte légalement, même si cela n'a pas été évoqué dans le règlement intérieur. Dans un souci d'une plus grande transparence et d'alerte, nous proposons d'ajouter cette mention. C'est vrai qu'il y a quelques agents, parfois, qui ont tendance à oublier d'envoyer leurs arrêts maladie. En tout cas, il sera toujours précédé par l'envoi de courriers de rappel avant cette mise en œuvre.

Ensuite, la PM, c'est vrai que c'est une attente des agents. Il faut savoir qu'il y a une grande concurrence au niveau des polices municipales en termes de recrutement et il est indispensable de pouvoir au moins s'aligner sur les avantages offerts par les autres collectivités voisines. En effet, nous pourrons faire appel au contrôle de légalité, mais nous sommes *a priori* conformes à ce contrôle de légalité.

D'autres questions, d'autres remarques ? Je passe au vote.

**26 voix pour
et 8 abstentions (7 R.E.S. et 1 M. CHAMBORAIRE)**

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**34
26**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

ABSTENTIONS

8

M. CHAMBORAIRE, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

12. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX MISSIONS D'ASSISTANCE SOCIALE AU TRAVAIL DU CIG A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Monsieur le Maire

Depuis 2011, la Ville met à disposition des agents, une assistante sociale du travail via une convention avec le Centre interdépartemental de gestion, le CIG Petite Couronne. Ses missions couvrent à la fois un accompagnement individuel et une approche collective en lien avec les Ressources Humaines. Les permanences se tiennent pour le moment dans un des bureaux de la DRH. Le secrétariat du CIG assure le suivi en dehors des temps de présence et des prises de rendez-vous.

Face à la constance des demandes, il est proposé de renouveler la convention avec le CIG pour maintenir l'intervention de l'assistante sociale du travail à raison de deux jours par semaine. Pour 2026, le coût de cette adhésion à temps non complet, qui représente 40 %, s'élève à 28 000 euros.

Je vous propose d'approuver cette nouvelle convention d'adhésion au service social du travail du CIG, qui a été approuvée par le CST du 23 septembre dernier. Il y a des questions ? Non ? Donc je passe au vote pour le point 12.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

34

34

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

13. RENOUVELLEMENT D'ADHESION AUX MISSIONS D'INSPECTION ET DE CONSEIL DU CIG A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Monsieur le Maire

Depuis 2012, la Ville est liée au CIG par une convention permettant la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection, ACFI, et l'apport de conseil en matière de prévention. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre prochain.

L'ACFI a pour mission de contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité, de proposer des mesures d'amélioration et de remettre un rapport à l'autorité territoriale après chaque visite. Le CIG apporte également son expertise en prévention, notamment sur l'évaluation des risques, l'ergonomie des postes, l'aménagement des espaces et la sécurité incendie.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée d'un an, qui est reconductible tacitement dans la limite de quatre ans. Pour 2026, le coût de l'adhésion est fixé à 11 330 euros.

Des questions ? Je passe au vote pour cette délibération n°13.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

34

34

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

14. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE SCCV ROSNY REPUBLIQUE RELATIF A L'INDEMNISATION LIEE AUX TRAVAUX AYANT ENTRAINE DES SINISTRES INTERVENUS SUR L'ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Sabah BAKIR

Bonsoir à tous. La société SCCV Rosny République, représentée par le promoteur immobilier WOODEUM, a entrepris une opération immobilière sur un terrain situé au 1 et 3 avenue de la République, à Rosny-sous-Bois. Le 5 mars 2023, au cours de la démolition des bâtiments existants, un sinistre est survenu, endommageant le toit-terrasse de l'école du Centre.

Les différentes démarches lancées par l'administration communale pour la mobilisation des assurances de la société n'ont pas abouti. En octobre 2024, le promoteur WOODEUM s'est manifesté pour proposer de prendre à sa charge les coûts des travaux de réfection de l'étanchéité du toit-terrasse.

Un projet de protocole transactionnel entre, d'une part, la Ville de Rosny-sous-Bois et d'autre part, la société SCCV et le promoteur WOODEUM, a été établi. L'objet de ce protocole est de préciser la nature des dommages occasionnés et de fixer les modalités d'un règlement à hauteur du préjudice et pour mettre fin aux litiges entre les parties. Ce projet de protocole a fixé une indemnité transactionnelle de 38 008,68 euros TTC, couvrant les frais des travaux engagés par la Ville.

Je vous propose de bien vouloir approuver cette délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole. Merci.

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur le Maire, j'ai une question et après, une explication de vote en fonction de votre réponse. Qui a signé ce permis de construire ?

Monsieur le Maire

Nous-mêmes.

Ivan ITZKOVITCH

Votre majorité ? J'ai une explication de vote. On est désolé pour les dommages qu'il y a eu, et Monsieur BAKIR a été très clair dans son exposé, à l'école élémentaire, mais nous, les bétonneurs, on n'aurait jamais signé un permis de construire à cet endroit-là, jamais. C'est un endroit qui ne méritait pas d'être densifié. C'est un endroit qui pouvait servir de réserve foncière, éventuellement pour des extensions, soit d'école, soit de rénovation, et trouver d'autres solutions, puisque c'est une école qui est une des plus vieilles de la Ville. C'est un des bâtiments qui date de très longtemps, donc peut-être qu'un jour, il va y avoir besoin d'avoir quelque chose de plus neuf et ça aurait été intéressant de le faire à côté.

En tout état de cause, nous, les bétonneurs l'URAM, on n'aurait jamais signé ce permis de construire. Alors on est désolé de ce qui s'est passé pour l'école parce que c'est vrai que ce sont des dommages, mais mine de rien, quand on accorde des permis comme ça, à côté de bâtiments publics en plein centre-ville, dans des zones extrêmement denses qui, honnêtement, n'avaient pas besoin de plus de densité, voilà ce qui peut se passer.

Par principe, et puisqu'on a été tellement traités de bétonneurs, qu'aujourd'hui, c'est vous qui êtes pris dans une histoire où vous n'auriez jamais dû signer un permis à cet endroit-là, on ne votera pas cette délibération.

C'est une précision sur notre position de vote, ce n'est pas qu'on ne veut pas que les travaux soient effectués, cela ne changera rien puisque les travaux seront effectués, mais pour le principe, je pense qu'il est important que j'explique pourquoi nous votons contre.

Monsieur le Maire

Je rappelle l'état des lieux précédemment, avec une boutique fermée depuis des années, un Manpower que vous avez dû connaître, peut-être pas, mais moi, j'ai connu, avec un restaurant qui était ce qu'il était, avec des pavillons atteints par la mérule. C'est vrai qu'il y avait tout un site qui avait besoin d'une totale rénovation et d'être totalement revu. Donc, il y a ce projet qui s'est présenté.

Sabah BAKIR

Monsieur le Maire, si vous me permettez, j'ai une petite réflexion pour répondre à Monsieur ITZKOVITCH. Il a parlé, pas de sinistre, mais de permis de construire. Je pense que vous, à votre époque, quand vous étiez en majorité, quand vous étiez aux manettes, vous avez signé quatre fois plus de permis de construire que nous. Je n'ai pas les statistiques exactes, mais je peux le demander. Je pense qu'on a fait mieux que vous.

Ivan ITZKOVITCH

Moi, je les ai, les statistiques exactes, Monsieur BAKIR et vous me tendez la perche, mais il ne fallait pas, sur le logement, parce que je les connais bien, les statistiques. Oui en effet, vous avez délivré beaucoup moins de permis, mais nous, on a créé deux nouveaux quartiers. Donc, quand on compare du diffus et de la ZAC, on ne peut pas avoir le même nombre de logements autorisés.

Je fais partie de ceux qui disent, Monsieur BAKIR, et je sais qu'on a un désaccord sur ce point, mais au moins, il est sain, que ce n'est pas une honte de construire du logement, parce que le logement, c'est la future bombe sociale des dix ou vingt prochaines années, et que si on ne construit pas du logement, de façon raisonnable — on peut être d'accord ou pas sur la façon dont on construit et où on construit — si on ne construit pas du logement, ce n'est pas une bombe sociale, c'est une explosion, une détonation dans toute l'Île-de-France qu'on aura, et nos enfants, s'ils veulent se loger, ils iront au fin fond de la Seine-et-Marne, parce qu'ils n'auront plus les moyens de se loger à Rosny-sous-Bois.

Je sais qu'on est en désaccord sur le logement, mais il y a un moment donné, l'histoire des affiches des 4 par 3 où Monsieur le Maire dit : « J'ai accordé 60 % de moins de permis que l'URAM », c'est ridicule parce qu'en réalité, c'est comparer des bananes et des crevettes, parce qu'en réalité, entre des quartiers qu'on crée en nouveaux et du diffus, ça n'a rien à voir et en plus, je ne suis pas sûr qu'on puisse se vanter, par les temps qui courrent, de créer moins de logements quand on voit — Madame MAILLOT peut le dire — le nombre de gens qui demandent un logement à Rosny-sous-Bois et le nombre de gens qui voudraient se loger.

Monsieur le Maire

Quant à la Seine-et-Marne, ce n'est pas nouveau parce que je dirais que cela fait au moins 20, 30 ans que le nombre de Franciliens proches a quitté la région pour aller vers la Seine-et-Marne, c'est un constat.

Sabah BAKIR

Monsieur ITZKOVITCH, je vous ai entendu une fois dans votre intervention, dans vos magnifiques interventions, vous avez cité un chiffre de 70 000 logements en moins en Île-de-France. Donc, on est obligé de construire. Toutes les communes ont construit.

Ivan ITZKOVITCH

Vous mettez de l'eau à mon moulin, Monsieur BAKIR. On est totalement d'accord.

Magalie THIBAULT

Oui, on ne va pas refaire le débat ici sur le PLUi. On est obligé de construire, c'est sûr, mais pas trois fois plus si c'est, en plus, pour dégrader la qualité de vie des gens. Puis, ce serait bien que tout le monde prenne sa part, notamment sur la question de l'hébergement.

Sur le montant même de l'indemnité transactionnelle, cette indemnité, elle couvre les travaux, mais nous, on considère qu'elle aurait pu être plus importante, notamment dans la négociation, sur aussi les coûts que ça a dû engendrer pour la Ville, notamment quand vous avez dû faire face à la fermeture du réfectoire. Il y a des coûts annexes qui ont été engendrés pour la Ville. Aujourd'hui, si je prends cette indemnité-là, elle ne va couvrir que les travaux purs et durs, mais pas les frais annexes. Donc, on trouve que l'indemnité n'est pas suffisante au regard des coûts que ça a pu engendrer pour la Ville.

Monsieur le Maire

Nos enfants ont pu manger dans le réfectoire parce qu'il n'a jamais été fermé. En effet, la surface a été réduite, mais il n'a jamais été fermé. Monsieur BAKIR, est-ce que vous pouvez apporter une autre précision ?

Sabah BAKIR

Oui. En fait, on a fait des devis par nos sociétés. On a présenté les devis et on a fait le total des quatre devis qui reprennent l'étanchéité du toit, le changement des carreaux du faux plafond et les peintures du mur. Il y a un préjudice moral, certes, pour nos enfants, qu'on ne peut pas chiffrer, mais il n'y a aucun frais annexe. La Ville a facturé exactement ce qu'on a avancé. Les experts ont été très longs et nous avons trouvé un terrain d'entente pour que la société WOODEUM aille chercher cet argent auprès de son démolisseur, la société AS Démolition. Pour information, cette société, aujourd'hui, a déposé le bilan, mais c'est un autre sujet. Nous, nous sommes rentrés dans nos frais et nous avons réparé le toit.

Monsieur le Maire

C'est l'essentiel. Je passe au vote.

**18 voix pour, 7 votes contre (6 URAM et 1 Mme AWAD)
et 9 abstentions (7 R.E.S. et 2 Mme TISSOT et M. NOBRE)**

| | |
|---------------------------|--|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 34 |
| POUR | 18 |
| | M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, |
| CONTRE | 7 |
| | Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, |
| ABSTENTIONS | 9 |
| | M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO |

15. APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU PROTOCOLE BIPARTITE AVEC L'EPT GRAND PARIS GRAND EST POUR L'AMENAGEMENT DU PARC NATURE DU PLATEAU D'AVRON

Patricia VAVASSORI

Cette délibération concerne l'approbation de l'avenant n°3 au protocole bipartite avec l'EPT Grand Paris Grand Est pour l'aménagement du Parc Nature du plateau d'Avron. Les objectifs du présent avenant sont de préciser les modalités de suivi annuel des dépenses engagées sur le projet ; d'actualiser le bilan financier prévisionnel de la première phase du parc en intégrant la mission de suivi géotechnique dans le cadre de la maintenance des ouvrages renforcés par géogrilles, ceci pour une durée de cinq ans et conformément aux mesures ERC, c'est-à-dire « éviter, réduire, compenser », prévues dans le dossier d'études d'impact approuvées par déclaration d'utilité publique du projet délivré en date du 26 octobre 2018 ; d'actualiser le bilan financier prévisionnel de la deuxième phase du parc.

Pour information, le coût total de ce projet est de 8 442 208 euros hors taxes. Le coût de la première phase est de 6 191 428 euros hors taxes et le coût de la deuxième phase est de 2 250 780 euros hors taxes. Il y a eu un certain nombre de subventions sur la deuxième phase pour 1 315 295 euros hors taxes. Je vous préciserai les subventions de la première phase au prochain Conseil, si vous le voulez bien, parce que je me suis trompée de chiffres, pour être honnête avec vous.

Pour poursuivre, les objectifs du présent avenant sont aussi d'actualiser le planning prévisionnel des travaux de la deuxième phase du parc, soit une livraison au printemps 2026, sauf aléas divers ; de modifier les modalités de remboursement par la Ville de Rosny-sous-Bois des dépenses engagées par le Territoire pour ce projet ; de transférer le suivi écologique et géotechnique à venir de la deuxième phase du parc de la Ville de Rosny-sous-Bois.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce protocole transactionnel et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit document. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci, Madame VAVASSORI. C'est un projet qui nous tient à cœur. Des questions ? Nous passons au vote.

UNANIMITÉ

| | |
|---------------------------|---|
| SUFFRAGES EXPRIMÉS | 34 |
| POUR | 34 |
| | M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO |

16. MODIFICATION DU DISPOSITIF « OBJECTIF BAFA » ET DE SON RÈGLEMENT

Catherine VENTURA

Cette délibération vise à apporter des améliorations au dispositif « Objectif BAFA ». Aujourd'hui ouvert aux habitants de Rosny-sous-Bois et prioritairement aux jeunes ayant un projet professionnel dans l'animation, il est proposé de l'étendre aux 25-30 ans habitant Rosny-sous-

Bois ; à l'ensemble des 16-30 ans scolarisés à Rosny-sous-Bois ; aux bénéficiaires d'un suivi par la Mission Locale ; et aux employés communaux du service enfance. De plus, il est proposé de diminuer la contrepartie demandée aux bénéficiaires qui consisterait en trois semaines de stage contre quatre actuellement. Je vous prie de bien vouloir voter sur vos tablettes.

Ivan ITZKOVITCH

Les critères qui sont modifiés sont, rassurez-moi, des critères alternatifs ? Ce n'est pas cumulatif ?

Monsieur le Maire

Oui.

Ivan ITZKOVITCH

Il y a quelque chose qui est quand même un peu ennuyant. C'est un dispositif qui a été fait pour les jeunes qui sont des jeunes Rosnésens. Pourquoi ? Parce que c'est un coût pour la collectivité. C'est nous qui avons créé le dispositif, donc on le connaît particulièrement bien. Peut-être que vous avez une explication là-dessus. Quelle était votre motivation pour étendre aussi fortement le champ ? Parce que scolarisés à Rosny-sous-Bois, quand on prend les lycées professionnels, les lycées généraux et technologiques, mais pas seulement, il y a quand même plein de jeunes qui ne sont pas Rosnésens. Pareil, si je ne m'abuse, la Mission Locale Marne aux Bois est bien plus large que le territoire de la commune de Rosny-sous-Bois.

Monsieur le Maire

Oui, avec une majorité de Rosnésens.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, mais bon, on n'a pas que des Rosnésens sur les établissements scolaires, c'est sûr. En tout cas, sur les deux lycées de Rosny-sous-Bois, parce que c'est l'âge lycée, le BAFA, vous n'avez pas uniquement que de jeunes Rosnésens scolarisés. Pourquoi je trouve ça inquiétant ? C'est qu'à notre époque, alors si ce n'est plus le cas c'est quand même très inquiétant, tellement on a besoin d'animateurs qui ont le BAFA pour encadrer les enfants avec les normes imposées par la loi, mais il n'y avait, à notre époque, pas suffisamment de place pour le nombre de Rosnésens qui étaient candidats, parce qu'on ne pouvait pas financer tous les Rosnésens qui voulaient avoir une place.

Là, vous élargissez encore le champ de ceux qui sont éligibles. Je voulais savoir ce qui a présidé à ce changement. Ça voudrait dire qu'il n'y a plus de Rosnésens, et je n'y crois pas, qui veulent passer le BAFA citoyen. C'est quand même une belle aide quand on voit le prix que ça coûte de passer le BAFA, notamment le premier stage théorique. Ou alors, c'est parce que vous avez du mal à recruter des candidats, ce qui me paraît étonnant. Je voudrais donc savoir pourquoi vous avez élargi ce dispositif et si vous pensez que c'est une bonne idée ?

Catherine VENTURA

Il y a une volonté de diversifier les profils des jeunes à former et concernant la Mission Locale, c'est un partenaire direct du service Jeunesse.

Ivan ITZKOVITCH

Ce n'est pas ma question, Madame VENTURA. Pourquoi vous avez élargi ce dispositif à des gens qui ne sont pas Rosnésens ?

Monsieur le Maire

C'est une situation qui a fait qu'il n'y a pas que des Rosnésens qui en profitent. Il y a une majorité de Rosnésens, bien sûr, mais il y a quand même des non-Rosnésens qui en profitent.

Ivan ITZKOVITCH

Dans la mesure où il n'y a pas assez de place, pas autant de jeunes Rosnéens que de places au BAFA, pourquoi élargir le champ puisqu'il n'y a pas assez de place ?

Catherine VENTURA

Parce qu'il y a des difficultés aussi à recruter dans l'animation.

Ivan ITZKOVITCH

Je ne parle pas du recrutement d'animateurs. Je vous parle de candidats au BAFA.

Catherine VENTURA

Mais les candidats au BAFA sont des futurs animateurs.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, mais justement, ce que je vous pose comme question, c'est pourquoi dans ce dispositif qui est réservé aux Rosnéens on a élargi alors qu'il n'y a pas assez de place pour les Rosnéens ? La question est simple.

Catherine VENTURA

Si, il y a assez de place pour les Rosnéens.

Ivan ITZKOVITCH

Non, il n'y a pas assez de place pour les Rosnéens. J'ai fait pendant dix ans les commissions d'attribution du BAFA citoyen. On avait la moitié de places qu'on ne pouvait pas attribuer. Donc, soit le dispositif est plus attractif et dans ce cas-là, c'est une chose, et vous me le dites, le dispositif est plus attractif, on n'a pas assez de candidats, ce qui m'étonnerait énormément parce que vu l'aide que c'est, quand même, ce n'est pas anodin. Soit, vous avez décidé d'élargir et je vous dis que ce n'est pas une bonne idée puisque c'est quand même financé par Rosny-sous-Bois. Il y a plein de jeunes qui sont scolarisés à Rosny-sous-Bois qui ne sont pas des Rosnéens, plein de jeunes qui sont suivis par la Mission Locale qui ne sont pas des Rosnéens. Je veux bien que la Mission Locale soit partenaire du service jeunesse, ce n'est pas nouveau, mais qu'est-ce qui a justifié qu'on élargisse ce champ des éligibles ?

Catherine VENTURA

À mon sens, c'est qu'il n'y avait pas assez de Rosnéens, mais on pourra vous donner les chiffres exacts.

Monsieur le Maire

Monsieur CAPILLON.

Claude CAPILLON

J'ajouterais, en plus, qu'il y a une modification sur l'âge. On était de 16 à 25 ans et là, on passe de 16 à 30 ans. Cela veut dire qu'on ouvre encore plus le spectre, qu'il y aura moins de places pour les Rosnéens.

Catherine VENTURA

Faut-il que des Rosnéens se présentent.

Monsieur le Maire

C'est pour permettre une plus grande latitude.

Ivan ITZKOVITCH

Je sais au mot votre proposition. Madame VENTURA, j'aimerais bien avoir les chiffres des six dernières années des candidats. Je comprends que vous ne les ayez pas tout de suite, mais des candidats, du nombre de candidatures pour le nombre de places pourvues.

Si jamais il y a des places pas pourvues, je comprendrai. Par contre, si toutes les places sont pourvues, je ne comprendrai pas cette modification.

Comme nous n'avons pas les chiffres et que nous n'avons pas les tenants et les aboutissants, nous nous abstiendrons sur cette délibération parce que nous n'avons pas les éléments pour vous dire si nous pensons que cela va dans le bon sens ou pas.

Monsieur le Maire

La délibération du 21 décembre 2023 permet de remplacer le dispositif BAFA Citoyen par Objectif BAFA. Le constat à l'époque était qu'il était très difficile pour les jeunes d'effectuer les heures citoyennes en contrepartie (horaires non compatibles avec leurs études, pas assez d'associations ou de services municipaux volontaires. Le suivi du parcours des jeunes n'était pas possible). En 2024, Objectif BAFA a permis à 18 jeunes d'être formés, 17 ont validé leur stage pratique sur les accueils de la Ville et environ 70 % d'entre eux ont obtenu leur BAFA, les derniers étant en cours de finalisation.

En 2025, 20 jeunes ont validé leur première partie et 19 ont validé leur stage pratique. Ce dispositif présente plusieurs avantages : un suivi au plus proche des jeunes en amont et en aval ; un travail en étroite collaboration avec le service Enfance ; et une mise en place d'un vivier d'animateurs formés par la Ville, connaissant les processus des accueils de loisirs et pouvant retravailler sur les périodes de vacances scolaires et en temps périscolaire. Voilà ce que je peux déjà vous donner comme premiers éléments.

Ivan ITZKOVITCH

20 candidats, cela veut dire qu'il y avait peut-être plus de place et que vous n'avez pas pourvu, cela m'étonnerait, honnêtement. S'il y avait 20 candidats Rosnéens et 15 candidats qui n'étaient pas Rosnéens, cela change tout. Cette délibération tend à montrer qu'il n'y avait peut-être pas assez de Rosnéens et peut-être pas assez de candidats, ce qui est encore une fois très étonnant. Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des difficultés de recrutement d'animateurs diplômés si, dès la formation, parce qu'elle coûte cher et c'est pour cela qu'on avait lancé ce dispositif à l'époque, c'est un peu le serpent qui se mord la queue. Si ces jeunes ne peuvent pas se former parce qu'ils n'ont pas les moyens de se former, il y a moins de candidats et c'est une forme de cercle vicieux. J'entends l'histoire du recrutement des animateurs, mais j'aimerais savoir pourquoi on a élargi le dispositif dans ce cas-là.

Monsieur le Maire

C'est vrai que le service Enfance envoie un certain nombre d'animateurs passer leur BAFA pour les perfectionner. Les chiffres, on pourra vous les apporter. Il n'y a pas de difficulté. D'autres questions ? Je passe au vote.

**25 votes pour
et 9 abstentions (6 URAM, 1 Mme AWAD, 2 Mme TISSOT et M. NOBRE)**

| | | |
|------------------------------------|------------------|---|
| SUFFRAGES EXPRIMES POUR | 34 25 | M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GERALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO |
| ABSTENTIONS | 9 | M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, |

17. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES DE ROSNY-SOUS-BOIS ET NOISY-LE-SEC POUR UNE COOPERATION CULTURELLE AUTOUR DU JEU VIDEO

Catherine VENTURA

Il s'agit d'une convention de partenariat autour du jeu vidéo entre la FAN, Fabrique artistique et numérique de Rosny, et la Micro-Folie de Noisy-le-Sec. Cette collaboration permettra de valoriser les aspects créatifs et culturels du jeu au travers, par exemple, d'ateliers ou d'expositions.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention de partenariat.

Monsieur le Maire

Des questions ? Je passe au vote.

33 voix pour et 1 vote contre (Mme TISSOT)

| | |
|---------------------------|---|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 34 |
| POUR | 33 |
| | M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO |
| CONTRE | 1 |
| | Mme TISSOT |

18. CONVENTION QUINQUENNALE (2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029) RELATIVE AUX PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Catherine VENTURA

Ce point concerne l'éducation artistique et culturelle qui permet, par l'intermédiaire de l'école, que tous les Rosnéens, dès leur plus jeune âge, aient accès à une offre culturelle, à un temps de pratique artistique ou à une rencontre avec un artiste, par exemple.

La Ville de Rosny-sous-Bois et l'Éducation nationale souhaitent poursuivre cette dynamique de développement des actions éducatives, artistiques et culturelles en milieu scolaire. Chaque année, la Ville propose à l'ensemble des établissements scolaires une offre étoffée de parcours thématiques ou coconstruits. Ces parcours sont proposés par l'ensemble des équipements culturels de la Ville dont la FAN, le Conservatoire, le théâtre et cinéma Georges Simenon, les médiathèques, le Cercle J, le service des archives, la Bibliothèque nationale de France, avec qui nous avons un jumelage, ou l'ENACR, par exemple.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention quinquennale.

Monsieur le Maire

Merci Mme VENTURA, nous passons au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**34
34**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

19. CONVENTION-CADRE TRIENNALE (SAISONS 2025/2026-2026/2027-2027/2028) DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LA PHILHARMONIE DE PARIS

Catherine VENTURA

La Ville souhaite renouveler, pour une durée de trois ans, la convention de partenariat entre la Direction de la Culture et la Philharmonie de Paris. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de cette convention.

Monsieur le Maire

Très bonne initiative, bien sûr. Des questions ? Non, nous passons au vote.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**34
34**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

20. CONVENTIONS ANNUELLES DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA FABRIQUE ARTISTIQUE ET NUMÉRIQUE ET LES STRUCTURES LOCALES : L'IME (INSTITUT MEDICO-ÉDUCATIF), L'ESAT (ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL) ET L'E2C (ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE) POUR LA SAISON 2025-2026

Catherine VENTURA

Toujours dans une volonté d'accès à la culture pour tous, la FAN, Fabrique artistique et numérique, souhaite renouveler ses partenariats avec plusieurs structures locales pour la saison 2025-2026. Les établissements concernés par ce renouvellement, par cette signature, sont l'IME, l'ESAT et l'École de la Deuxième chance. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser cette signature.

Monsieur le Maire

Des questions ? Nous passons au vote.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

34

34

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

21. ADHESION A LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE ROVIRA

Virginie LEFELLE

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ont été instaurées par la loi du 26 janvier 2016, relative à la modernisation de notre système de santé. Au sein de chaque territoire, les CPTS constituent un cadre structurant visant à favoriser l'organisation et la coordination des professionnels de santé. Elles regroupent ainsi des professionnels de santé d'un même territoire désireux de construire un projet de santé commun en réponse aux besoins spécifiques de la population. Les CPTS constituent un réseau de médecins et de soignants (libéraux, établissements de santé, EHPAD, structures médico-sociales) qui travaillent ensemble de manière volontaire pour répondre aux besoins de santé identifiés sur un même territoire.

Les missions territoriales doivent être alignées avec le projet régional de santé 2023-2028 et venir en réponse aux besoins identifiés, tout en s'inscrivant dans le cadre des missions socles et complémentaires, telles que définies dans l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) du 20 juin 2019, signé au niveau local entre les professionnels impliqués, la CPAM et l'ARS.

L'objectif des CPTS est de :

- Améliorer l'accès aux soins ;
- Organiser des parcours pluriprofessionnels autour des patients ;
- Initier des actions de prévention territoriales ;
- Renforcer la qualité et la pertinence des soins ;
- Accompagner les professionnels de santé du territoire ;
- Participer au plan de sauvegarde sanitaire par un plan d'action adapté.

Elles sont financées par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et l'Agence régionale de santé. La CPTS RoViRa réunit les communes de Rosny-sous-Bois, Villemomble, Le Raincy, soit environ 90 800 habitants. L'adhésion est gratuite et doit permettre le développement d'actions dans le cadre du Contrat local de santé 2025-2028, dont elle est l'un des signataires. Elle permettra également de soutenir les projets en santé portés par les acteurs du territoire en faveur des Rosnéens et Rosnéennes.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville à la CPTS RoViRa et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

Monsieur le Maire

Merci, Madame LEFELLE. Des questions sur cette communauté professionnelle territoriale de santé qui a toute sa place et qui est très efficace et très dynamique ? Non ? Je passe au vote.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

34

34

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

22. CONVENTION N°2025-2028 RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET D'UN PLAN MERCREDI ENTRE L'ÉTAT, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS, L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Virginie LEFELLE

Le projet éducatif de territoire est un outil de collaboration locale fédérant l'ensemble de la communauté éducative autour de valeurs, d'objectifs et d'actions. Ce PEDT a été coconstruit avec les équipes d'animation, l'Éducation nationale, les fédérations de parents d'élèves, le service Éducation et les services municipaux. Nous les remercions de leur implication qui a permis d'avoir un PEDT de qualité. Il a été validé par un groupe d'appui départemental qui regroupe la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), un représentant de la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) et un représentant de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

L'appui départemental nous a indiqué que notre PEDT est pertinent grâce aux axes retenus et à leur construction bien déclinée. Il souligne un engagement fort avec l'ensemble des acteurs éducatifs. Ce PEDT se décline en quatre axes :

- Axe 1 : renforcer la qualité éducative hors temps scolaire. L'objectif est d'offrir une éducation complémentaire à l'école, accessible, diversifiée et coconstruire avec les partenaires du territoire ;
- Axe 2 : garantir l'accessibilité et la participation de tous les enfants, quels que soient leurs besoins spécifiques. L'objectif est de permettre à chaque enfant, quelles que soient ses particularités, de bénéficier d'un accès équitable et inclusif aux activités éducatives et de loisirs ;
- Axe 3 : favoriser la continuité éducative et les échanges inter-âges. L'objectif est de créer des passerelles entre les cycles éducatifs et favoriser les interactions entre enfants d'âge différent pour sécuriser les parcours et enrichir les apprentissages ;
- Axe 4 : développer une conscience écologique partagée à l'échelle du territoire. L'objectif est de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et leur donner les moyens d'agir en faveur du développement durable.

Ce qu'il faut retenir de ce PEDT, c'est qu'il permet à chaque enfant, neuro-atypique ou pas, d'être inclus et de trouver sa place. Il incarne notre volonté de voir chaque enfant s'épanouir, gagner en autonomie et en assurance en grandissant à Rosny-sous-Bois. Ce PEDT les initie dans une démarche citoyenne et durable.

Afin de renouveler le soutien des partenaires au développement du projet éducatif du territoire 2025-2028, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention relative à la mise en place du PEDT et du Plan Mercredi, ainsi que la charte qualité Plan Mercredi et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdits documents.

Monsieur le Maire

Merci, Madame LEFELLE. Ce PEDT est très attendu. Merci pour ces explications bien claires. Des questions ? Madame THIBAULT.

Magalie THIBAULT

Oui, merci. Peut-être qu'il aurait été utile, dans la délibération, de nous envoyer le PEDT. On a dû le demander, c'est dommage. Je dois reconnaître que le PEDT que vous nous présentez succinctement ce soir est plus cohérent que le précédent. Pour nous, cette cohérence n'est pas forcément un signe d'ambition. Je vais m'expliquer.

Le PEDT qui nous emmène sur les trois prochaines années est, finalement, plus fidèle à la réalité des moyens très limités que vous consacrez aujourd'hui à l'éducation. Contrairement au précédent PEDT qui affichait des ambitions jamais incarnées ni financées dans la réalité, celui-ci assume de viser une pas très forte ambition. Pour nous, ce réalisme est inquiétant et révèle un manque d'ambition pour la jeunesse rosénéenne. Ce PEDT confirme d'ailleurs ce que nous dénonçons depuis le début de votre mandat, une politique éducative ni suivie, ni pilotée, ni organisée. Elle s'est traduite pendant ces six dernières années par une dégradation du service public. Ce n'est pas que nous qui le disons, c'est dans votre diagnostic que vous le reconnaissiez très bien, que le précédent PEDT n'a été ni suivi, ni piloté et qu'il a même été abandonné en cours de route.

Je vais donner des exemples assez parlants. On parlait tout à l'heure de la question de l'attractivité de nos animateurs. Plus de 240 vacataires continuent aujourd'hui d'encadrer nos enfants sur le temps de la pause méridienne. La déprécarisation dont vous parlez est aujourd'hui un mirage. Surtout, contrairement à d'autres villes qui ont élaboré leur PEDT, vous n'indiquez nulle part le taux d'encadrement, notamment le ratio, le nombre d'enfants par animateur, que ce soit pour la maternelle ou pour l'élémentaire. Pour nous, c'est un indicateur central pour la sécurité et la qualité éducative, qui est aujourd'hui totalement absent dans ce PEDT. Pour nous, ce n'est pas un oubli de votre part, c'est un refus d'assumer.

Par ailleurs, ce décalage entre vos discours et la réalité est finalement assez constant, puisque vous citez encore dans ce document le centre de loisirs de la Justice comme actif, alors qu'il est fermé depuis trois ans. Vous oubliez de mentionner l'état de dégradation avancée du centre Pierre-Alexandre Richard et encore, vous évoquez la volonté de faire intervenir des associations sportives – et c'est très bien – sur le temps périscolaire. Or, combien d'associations ou de clubs sportifs nous ont dit qu'ils ne bénéficiaient pas assez de temps d'activité périscolaire pour pouvoir intervenir plus régulièrement ?

Que dire de la question de la sécurité ? On en reparlera tout à l'heure, mais le récent incident qui est intervenu au centre Françoise Dolto est, pour nous, une alerte grave, et ce n'est pas la première puisqu'il y en a eu d'autres sur les années précédentes. Cet événement dramatique aurait pu avoir des conséquences graves et pour nous, il illustre un système qui a été fragilisé, où le manque de moyens humains et l'absence de pilotage ont pu mettre clairement nos enfants en danger.

Un autre point de faiblesse dans ce PEDT est que vous ne prévoyez aucune stratégie sérieuse pour réduire les inégalités sociales et territoriales. Il faut aussi rappeler que depuis de nombreuses années, l'ensemble des majorités de droite qui se sont succédées, se sont opposées au classement de certains établissements en réseau d'éducation prioritaire. Cette position-là, purement dogmatique, a eu des résultats. Notre ville et certains établissements scolaires n'ont pas bénéficié de moyens précieux qui auraient pu aider les élèves en difficulté. Ces choix politiques ont clairement pesé lourd dans nos écoles, y compris sur nos collèges de la ville. Aujourd'hui, dans ce PEDT, rien n'est annoncé et en tout cas, *a minima*, rien n'est porté.

Sur la question de l'inclusion, je vous ai bien écouté, Madame LEFELLE. Bien évidemment, tout le monde partage cette ambition, mais là encore, vous nous dites qu'on veut faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap, mais concrètement, qu'est-ce que ça veut dire, en termes notamment d'adaptation des locaux ? Parce que là aussi, ça génère des investissements. Comment est-ce qu'on adapte nos locaux ? Est-ce qu'on aura des salles de retrait dans des établissements scolaires ? Ça a forcément des incidences et un impact, donc là, c'est encore une fois des affichages, mais sans solution réelle.

Enfin, le budget, on en a reparlé tout à l'heure. L'ambition éducative, la réalité, c'est qu'elle a été divisée par deux. Le budget des projets pédagogiques est passé de 80 000 à seulement 40 000 euros entre 2023 et 2024. Pourtant, la Caisse des écoles a été dissoute et elle bénéficiait d'un solde positif de 180 000 euros. Aujourd'hui, en tout cas, on n'en a pas vu la couleur dans le secteur de l'éducation.

Effectivement, ce PEDT est peut-être plus fidèle à la réalité que le précédent. Au moins, on vous reconnaît ça, mais il est surtout conforme à une vérité, c'est qu'à Rosny, en tout cas votre majorité, a choisi une politique éducative sans suivi, sans pilotage et sans vision. Résultat, c'est le service public, donc ce sont nos enfants qui en ont payé le prix pendant six années. On le regrette vivement. On n'a fait que vous le dire et de vous prévenir tous les ans. On le regrette vivement. Pour toutes ces raisons, on ne votera pas ce PEDT, ni ce Plan Mercredi.

Monsieur le Maire

Très bien. Votre discours, nous le connaissons par avance. Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Je serai beaucoup plus court, une position de vote. Là où je rejoins Madame THIBAULT, c'est qu'on peut écrire ce qu'on veut, la réalité, c'est ce qui est fait et ce qui est notamment budgété. On s'est exprimé sur les budgets depuis cinq ou six ans. Je pense que vous avez compris notre position tant sur le fonctionnement que l'investissement. On peut écrire ce qu'on veut dans ce type de documents que je trouve toujours un peu creux, parce qu'on peut dire ce qu'on veut, écrire monts et merveilles, mais en réalité, ce qui compte, c'est ce qu'on met comme moyens et ce qui se passe. Je ne dis pas que vous ne mettez pas les moyens et qu'il ne se passe rien. Je dis que ce type de documents, leur portée est tout à fait, à mon sens, relative. C'est valable pour tous ces types de documents, les projets de territoire, les projets... bref, ce qui compte, c'est ce qu'on rend comme service public et les moyens qu'on y met.

Pour toutes ces raisons et parce qu'en considérant qu'en plus, vous engagez la Ville pour les trois prochaines années alors que vous n'êtes pas sûrs d'être aux affaires encore pendant trois ans, en tout cas il y a des élections bientôt, donc ce sont les Rosnéens qui décideront, je pense que l'élaboration de ce PEDT pourrait attendre quelques mois encore. Pour cette raison et pas parce qu'on est contre, on s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire

Très bien. Nous verrons dans un an. En tout cas, nous le voterons ce soir. Pour nous, nous avons le désir que ce PEDT existe dans le temps. Il avait d'ailleurs été distribué au mois de juin sur vos tables, vous avez peut-être oublié de le prendre. C'est possible.

Magalie THIBAULT

Non, je l'ai pris, sauf que le document que vous nous avez transmis, et c'était dans le cadre de la Commission, vous nous aviez expliqué que c'était un projet qui n'était pas encore... C'était marqué dessus et d'ailleurs, sur le document que vous avez envoyé, c'est marqué « projet ». Je suis désolée, ce qui fait foi, quand on nous envoie la délibération, c'est de joindre les pièces annexes. Or, ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire, je sais que vous êtes habitué, chez R.E.S. nous sommes très cohérents dans ce qu'on porte. Vu l'importance du sujet, cela aurait mérité quand même quelques réponses et votre absence de réponse est aussi un marqueur fort de votre mandat. Les parents et les enfants apprécieront.

Monsieur le Maire

Bien sûr, tout à fait, comme à chaque fois que vous nous le dites. Le PEDT s'inscrit dans un objectif de continuité éducative avec l'Éducation nationale, qui repose sur le lien créé entre les écoles et les structures de loisirs à travers les objectifs suivants :

- Respecter les besoins spécifiques des enfants en fonction de leur tranche d'âge, ce qui a été dit ;
- Proposer des journées respectant le rythme des enfants, notamment des temps de repos des plus petits ;
- Proposer des activités diversifiées et adaptées ;
- Renforcer la cohérence entre les temps scolaires et périscolaires au travers d'une meilleure communication des projets et des échanges avec les équipes ;
- Création d'outils de liaison entre les scolaires et le périscolaire ;
- Redéfinition de l'offre périscolaire du soir pour les élémentaires et les maternelles avec des propositions d'animations décloisonnées, plus de contenu et d'animations culturelles ;
- Développer et favoriser les moments de rencontre avec les parents et améliorer la communication (transmission quotidienne de la journée de l'enfant, organisation de festivités, portes ouvertes, réunions) ;
- Contribuer à l'éveil à la citoyenneté et aux enjeux du développement durable ;
- Accompagner la construction de petits citoyens au travers d'actions pilotées par la référence citoyenneté du service Enfance ;
- Garantir la laïcité au sein des accueils de loisirs par des actions ciblées autour du vivre ensemble contre toutes les discriminations et par la formation des équipes.

Le projet éducatif de territoire a été validé par un groupe d'appui départemental qui regroupe la Direction départementale de la cohésion sociale, un représentant de la Direction académique des services de l'Éducation nationale et un représentant de la Caisse d'allocations familiales.

Quels sont les enjeux financiers de ce PEDT ? Sur le plan financier, le PEDT n'engendrera que peu de coûts supplémentaires pour la collectivité, dans la mesure où il s'appuie principalement sur des moyens humains et des dispositifs déjà existants. L'objectif est, avant tout, de mieux structurer et valoriser les actions actuelles sans créer une nouvelle charge lourde. Il permet également de renforcer notre lisibilité auprès des partenaires institutionnels, notamment pour accéder à certaines aides financières telles que la CAF et les services de l'État, tout en assurant une meilleure cohérence des interventions locales.

Ce PEDT représente donc un outil d'optimisation de notre action éducative, sans déséquilibre budgétaire, mais avec un réel impact en termes de qualité, de visibilité et de coordination. Je passe au vote. Madame THIBAULT ?

Magalie THIBAULT

Je suis désolée, mais vous n'avez répondu à aucune de mes questions. Le PEDT, je l'ai lu, je ne demandais pas de me refaire une lecture, si ce n'est de m'expliquer qu'il n'y a rien qui va changer. Je vous ai posé des questions sur l'avenir du centre de La Justice. C'est très rare encore de disposer d'un tel foncier et d'un équipement. Avez-vous des idées sur son devenir ? Encore une fois, c'est très étrange de le mentionner comme un accueil de loisirs, alors qu'il ne l'est plus, sauf sur le projet camping qui ne s'est pas tenu beaucoup.

Je vous pose des questions qui sont très précises. Je vous demande *a minima* de pouvoir y répondre. Cela ne me semble pas une demande saugrenue de votre part, au lieu de me lire le PEDT que j'ai déjà lu.

Monsieur le Maire

Très bien, vous l'avez déjà lu. En tout cas, en ce qui concerne ce centre, il est, pour l'instant, non utilisé et c'est une réflexion que nous avons pour une remise en état et pouvoir profiter de cet espace qui est vide et non utilisé actuellement. C'est dans les cartons, entre autres.

Magalie THIBAULT

Sur l'adaptation des établissements scolaires aux enfants en situation de handicap, est-ce que vous envisagez un plan d'accessibilité de nos établissements scolaires, de salles de retrait ? C'est identifié comme cela, mais concrètement, est-ce que cela va être proposé dans le cadre d'investissements ? Encore une fois, on voit bien le nombre d'enfants en situation de handicap qui augmente dans nos établissements scolaires. Je ne dis pas que c'est à la charge entière de la Ville, il y a bien des sujets avec l'Éducation nationale, mais encore une fois, cela appelle des précisions et des détails.

Monsieur le Maire

Il y a une obligation morale et financière, pour une mise à disposition de ces établissements. Madame LEFELLE ?

Virginie LEFELLE

Dans chaque site périscolaire, il y aura des salles où les enfants porteurs de handicap pourront se mettre en retrait, se reposer. Les enfants qui n'ont pas de besoins particuliers pourront aussi accéder à ces salles s'ils veulent se reposer.

Monsieur le Maire

Je pourrais dire que le PEDT comporte de vraies ambitions, même si vous ne les voyez pas, dans les partenariats recherchés. Le Groupement d'appui départemental l'a d'ailleurs salué lors de sa Commission du mois de juin dernier. Merci, Madame LEFELLE, pour ce travail fait avec l'ensemble des équipes. Nous passons au vote.

**17 voix pour
et 17 abstentions (6 URAM, 7 R.E.S., 1 Mme AWAD et 3 Mme TISSOT,
MM CHAMBORAIRE et NOBRE)**

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

34

17

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN,

ABSTENTIONS

17

M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

23. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions par rapport aux décisions municipales qui vous ont été présentées ?

Magalie THIBAULT

J'avais juste une question parce qu'il y a plusieurs délibérations, ce ne sont pas les premières, où la Ville met à disposition quelques parcelles, notamment pour des jardins potagers. Sur le principe, c'est une très bonne chose, mais comment vous sélectionnez les personnes à qui on met à disposition ces parcelles-là ? Est-ce qu'il y a une communication de la Ville, grand public, qui est faite auprès de l'ensemble des Rosnéens et des Rosnéennes sur ces parcelles disponibles pour proposer ce type de jardins potagers ? C'est plus sur la partie communication et critères de sélection.

Patricia VAVASSORI

En fait, les parcelles de jardins familiaux sont attribuées selon une liste d'attente au fur et à mesure des retraits. Il n'y a pas de critères particuliers en dehors de s'être inscrit sur une liste d'attente. Sinon, la communication se fait régulièrement, au moins une fois par an, sur le *R Magazine* et sur le portail. Il y a donc une information concernant les jardins pour pouvoir s'inscrire.

Monsieur le Maire

Merci. C'est une prise d'acte.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

34

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme BOUZIT, M. CIANI, Mme SEBAN, Mme AWAD, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, Mme AUDO

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Nous avons donc plusieurs questions. Monsieur ITZKOVITCH, je vous laisse poser la première question.

Ivan ITZKOVITCH

Je vous l'ai posée par écrit, mais la situation a un peu évolué depuis. Je sais que le Conseil municipal n'est pas le lieu pour régler des questions individuelles, donc je tairai naturellement les noms des personnes concernées. Vous êtes au courant de la situation, donc on ne va pas se voiler la face.

Dans le cadre d'un projet immobilier, pour lequel vous avez, sauf erreur de ma part, signé le permis, une famille résidait dans une maison qui était propriété de la Ville, il y a eu un accord entre cette famille et l'opérateur immobilier, mais force est de constater que cette famille, avec des enfants, notamment des enfants en bas âge, se retrouve sans hébergement durable depuis

avant-hier puisqu'elle devait partir au 30 septembre. Selon nos informations, elle est obligée de se loger à l'hôtel, ce qui n'est pas très pratique. Nous avons émis l'idée que, parce qu'on essaie d'être constructif et de trouver avec vous des solutions, on sait que ce n'est pas facile, les sujets de logement, ce n'est pas vous qui allez nous dire le contraire.

On a émis l'hypothèse que des pavillons, en tout cas des maisons qui étaient propriété de l'EPFIF, pouvaient être temporairement mises à disposition de cette famille qui pourrait ensuite trouver des solutions de relogement quand sa situation le permettra, puisque ce sera le cas et tant mieux. Dans l'attente, on vous a sollicité pour savoir si c'était possible d'accéder à cette demande. Nous considérons qu'il y a forcément des biens, notamment en possession de l'EPFIF, qui sont en capacité d'accueillir cette personne avec ses enfants. Il était important pour nous d'alerter sur ce point, étant précisé qu'on ne demande pas de les reloger définitivement, mais au moins sur une période provisoire, pour éviter des nuitées d'hôtel qui ne sont pas la meilleure des solutions pour une famille nombreuse avec des enfants en bas âge.

Monsieur le Maire

En tout cas, je ne peux pas vous confirmer l'adresse, mais je vous confirme que la Ville de Rosny proposera une solution de relogement, ce qui a été convenu avec la famille, dans un bien répondant aux attentes de la famille. Ce n'est pas simple de trouver un bien correspondant à ce que la famille souhaite. Vous le savez bien, nous n'avons pas, hélas, de baguette magique. Actuellement, cette famille est prise en charge à l'hôtel par le promoteur, donc tous frais payés et c'est tant mieux, en attendant que nous ayons réglé le problème d'une mise à disposition d'un site, d'un lieu, d'une maison. Merci, Monsieur ITZKOVITCH. Madame THIBAULT ?

Magalie THIBAULT

Je vais commencer par la question qui fait le lien, puisque nous vous demandions d'assurer la transparence sur la gestion du foncier dans notre commune, notamment des biens immobiliers appartenant à l'EPFIF sur le territoire de Rosny-sous-Bois. On vous demandait également de nous préciser combien, aujourd'hui, étaient inoccupés et au titre de l'information des élus municipaux, de bien vouloir nous transmettre la liste détaillée de ces biens, et notamment de l'état de l'occupation, pour qu'on ait une vision la plus transparente possible sur ce type de situation.

Monsieur le Maire

En effet, de manière synthétique, il y a des biens portés par l'EPFIF pour le compte de la commune, 36 adresses pour la quasi-totalité sur le site de Grand Pré, dont 12 ont fait l'objet d'une autorisation de démolition, qui permet de démolir et purger ; 10 sont vacants hors démolition programmée pour différentes raisons (biens inoccupables pour des raisons d'indécence de logement, d'habitation en ruine ou de logement muré, logements déjà démolis) ; et 14 sont actuellement occupés, notamment par des associations caritatives. La liste vous sera évidemment adressée sous sept jours, conformément à votre demande. Il y avait d'autres questions Mme THIBAULT.

Magalie THIBAULT

Oui, j'ai une question concernant le quartier Beauclair et notamment sur le développement de ce quartier. Il y a de nombreux faits, de nombreuses rumeurs qui circulent et qui alimentent un peu l'inquiétude des habitants, donc ça nous paraissait important que vous puissiez nous donner des informations claires et transparentes sur des dossiers majeurs pour le quartier.

Notre première sous-question concerne la phase 2 de la ZAC Coteaux Beauclair puisque, comme l'ensemble d'entre nous, on a appris que le promoteur en charge de la phase 2 de la ZAC a été placé en redressement judiciaire, donc cette situation soulève plusieurs interrogations légitimes. Le devenir de la phase 2 de la ZAC Coteaux Beauclair dans ce contexte-là, et quelle garantie pouvez-vous donner quant au respect des engagements pris

initialement vis-à-vis des habitants et du quartier, si le promoteur immobilier ne se redresse pas ?

Ma deuxième question porte plutôt sur les commerces du quartier, puisque le projet initial prévoyait l'installation d'un supermarché. Or, on a appris il y a peut-être une semaine que celui-ci allait être remplacé par une enseigne de stockage. Est-ce que vous pouvez nous expliquer les raisons de ce changement de destination ? Là aussi, une rumeur sur l'installation d'une boulangerie de la chaîne Marie Blachère, à proximité très immédiate de la boulangerie Maison Beauclair. Une telle installation, si elle se confirmait, pourrait fragiliser cette boulangerie puisqu'elle se situe vraiment à très grande proximité. On vous serait reconnaissant de bien vouloir éclaircir l'ensemble de ces points.

Monsieur le Maire

En effet, si le promoteur en redressement judiciaire, bénéficiaire d'une PSV, ne devait pas être en état de remplir ses obligations, une consultation serait menée pour réattribuer le lot avec la même SDP et la même programmation, donc bien sur l'équipement public à dominante sportive. Au surplus, dans le cadre des engagements contractuels pris de part et d'autre depuis plus longtemps, la SPL n'a pas attendu les évolutions, dans la situation juridique du promoteur, pour mettre en œuvre les démarches juridiques adaptées et à sa disposition. Vu l'importance stratégique de ce terrain devant la station de métro, les candidats à la reprise ne manqueront pas. Il s'agirait donc d'un simple décalage dans le temps.

Concernant la coque commerciale, les retards pris par le promoteur OGIC ont entraîné l'abandon par Leclerc de son installation. Le promoteur commercial Les Arches Métropole nous indique que plusieurs enseignes alimentaires sont candidates à la reprise de cette coque. Une de ces enseignes, Grand Frais, comprend en effet l'installation *de facto* d'une boulangerie Marie Blachère. À noter toutefois qu'aucune décision n'a été prise et que d'autres enseignes ont manifesté leur intérêt. J'ai donc fait savoir aux Arches Métropole que je n'étais pas favorable à l'installation d'une enseigne de boulangerie-pâtisserie. Si tout commerce alimentaire dispose de son rayon boulangerie, le concept Marie Blachère entraînerait une trop forte concurrence avec la boulangerie-pâtisserie présente.

Une enseigne de stockage se porte candidate pour compléter le remplissage de cette coque dans sa partie aveugle. J'ai émis là aussi le souhait que l'étude de la possibilité d'une installation d'activité de loisir lui soit privilégiée. En attendant, à ma demande, une enseigne provisoire créée à cet effet a ouvert pour préserver l'autorisation commerciale qui prenait fin le 25 septembre dernier.

Vous aviez d'autres questions, Madame THIBAULT ?

Magalie THIBAULT

Oui, mon autre question concernait la marche exploratoire qui a eu lieu dans le quartier Bois-Perrier / Marnaudes, puisque cette marche exploratoire avait initialement été pensée avec des habitants du Conseil de quartier, Madame la Députée. Or, il semblerait que cette marche ait eu lieu au courant de l'été, sans que les habitants ni Madame la Députée n'aient été informés. On voulait savoir si cette marche exploratoire a bien eu lieu et si oui, pourquoi les habitants et pas l'ensemble des élus ont été invités ? Surtout, quelle suite concrète la municipalité et les services de l'État entendent donner à cette marche ?

Monsieur le Maire

À ce jour, aucune marche exploratoire n'a été organisée sur le quartier. La municipalité n'a d'ailleurs été saisie d'aucune initiative de ce type par Madame la sous-Préfète. En revanche, la seule action qui pourrait y ressembler est une déambulation que j'ai pu faire avec elle et qui s'est tenue le 25 avril dernier, en présence de Madame la sous-Préfète et de moi-même. Cette visite concernait le patrimoine de LOGIREP, mais dans le quartier du Pré Gentil.

S'agissant du quartier des Marnaudes / Bois-Perrier, la Ville reste pleinement mobilisée, en lien avec l'État et les bailleurs sociaux, pour améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer la qualité résidentielle, la tranquillité résidentielle. Ces démarches s'inscrivent dans le cadre des dispositifs partenariaux existants, notamment la GUSP et l'ATFPB, donc l'abattement sur la taxe foncière accordée aux bailleurs. A ce jour, je n'ai eu aucune information concernant cette marche exploratoire sur ce quartier, la seule à laquelle j'ai participé étant celle sur le Pré Gentil. Une autre question ?

Magalie THIBAULT

Oui, j'avais attiré votre attention, lors du Conseil municipal du mois de juin, sur la situation extrêmement préoccupante de la copropriété du 3 bis avenue du Président Kennedy. Depuis, une réunion s'est tenue avec certains copropriétaires à la fin juillet, mais ils m'indiquent aujourd'hui qu'ils n'ont obtenu aucun retour concret de votre part – sauf si, depuis l'envoi de la question, cela a changé – concernant notamment l'avenir de leur immeuble qui continue de se dégrader chaque jour davantage, comme en témoignent les vidéos que j'ai pu recevoir la semaine dernière. Vous nous aviez notamment affirmé en juin que, suite à votre décision — qui est plutôt bonne d'ailleurs — de créer une direction de l'habitat, que cette direction permettrait d'accélérer le traitement des dossiers aussi urgents, notamment pour prévenir les copropriétés dégradées et les marchands de sommeil.

Ce que je voulais vous reposer, parce qu'il me semble qu'il y a vraiment urgence, c'est de savoir quelle démarche concrète la Ville a finalement engagé, ou va engager suite à la réunion de fin juillet, notamment avec l'administrateur judiciaire et les services de l'État, notamment l'ANAH, et quel soutien la municipalité entend-elle apporter aux copropriétaires qui sont un peu à bout de nerfs ?

Monsieur le Maire

Je vous confirme que cette résidence fait bien partie des priorités de notre municipalité. Comme vous l'avez rappelé, une nouvelle direction de l'habitat et du logement a été créée début juillet. Elle a déjà réalisé deux visites sur site et une réunion avec l'administratrice judiciaire et les copropriétaires volontaires, afin de renouer le dialogue. À ce jour, le budget est estimé à environ 1 million d'euros pour l'ingénierie et les travaux de réhabilitation de cette résidence. C'est un montant que ni la Ville ni les copropriétaires ne peuvent supporter seuls. Le travail actuel consiste à mobiliser et échanger avec les partenaires institutionnels compétents en matière d'habitat, afin de financer un projet de résorption de l'habitat indigne.

Les délais d'instruction de l'ANAH sont particulièrement longs, hélas, et il est nécessaire d'étudier les différentes options possibles afin de bien calibrer le projet avant le démarrage de l'opération. Nous sollicitons les opérateurs SOREQA via la MGP et DIGNEO pour étudier les modalités de portage de cette opération. Je vous rappelle que, suite à l'arrêté de péril imminent en 2019, la Ville a engagé, conformément aux pouvoirs de police du maire, plus de 18 000 euros de travaux de mise en sécurité urgente. Il est prévu aussi que je reçoive, avec la nouvelle directrice de l'habitat, les copropriétaires prochainement.

Magalie THIBAULT

Merci. Mon autre question concerne le fonctionnement de la piscine Camille Muffat. Je crois que nous ne sommes pas les seuls, mais nous avons été interpellés au sujet du fonctionnement de la piscine municipale, notamment sur la période estivale, puisqu'il y a des parents, notamment des familles qui ne peuvent pas partir en vacances l'été, qui ont apprécié les structures gonflables, mais qui ont toutefois regretté la fermeture prolongée des toboggans. Cet équipement est resté, sauf erreur de notre part, hors service tout l'été et demeure encore à ce jour inaccessible. Selon les informations que le personnel a bien voulu nous communiquer, il s'agirait d'un problème technique qui n'est pas encore résolu.

Nous voudrions vous interroger sur le cadre contractuel de cette DSP, pour nous préciser quelle est la nature exacte de la panne rencontrée, les obligations contractuelles du délégataire en matière d'entretien et de maintenance de l'équipement, et si une mise en demeure formelle a été adressée au délégataire depuis la panne et la fermeture de ce toboggan. Ce qu'on a pu constater, et pas que nous, ceux qui fréquentent la piscine, c'est qu'il n'y a eu aucune adaptation tarifaire qui a été mise en place, alors que c'est un service qui n'est pas rendu et encore une fois, pour des tarifs qui sont quand même très élevés par rapport aux autres piscines du département.

Monsieur le Maire

Comme vous le soulignez avec raison, le toboggan de la piscine, qui est gérée par Opalia dans le cadre d'une DSP, était hors service à la fin du mois de juin. Une panne sur la vanne électrique en sortie de filtre sur le circuit C2 auquel est relié le toboggan a été détectée.

Afin de permettre le fonctionnement des bassins, bassins ludiques et pataugeoires, cette vanne automatique a été mise hors service, puis ouverte manuellement. Si les bassins ont repris leur fonctionnement instantanément, cela n'a pas été le cas du toboggan, sans qu'Opalia n'en connaisse la raison. Depuis, une série de tests ont été effectués. Il faut préciser que ces tests ne peuvent être effectués que lorsque la filtration est à l'arrêt et que la piscine est fermée au public, rendant l'exercice un peu plus long.

Récemment, un manque de tension sur le circuit C2 à la sortie de l'automate a été repéré. Vraisemblablement, ceci expliquerait la panne, mais ce type de panne ne peut être réparée par les techniciens d'Opalia. Une société spécialisée a donc été contactée, un devis est en cours d'élaboration pour la programmation d'une nouvelle sortie de l'automate. Opalia nous a confirmé prendre cette panne très au sérieux et d'en faire une priorité. Une réparation provisoire est effectuée. Bonne nouvelle, le toboggan est de nouveau accessible depuis ce matin. Alléluia ! Une réparation définitive devrait permettre de tout remettre dans l'ordre d'ici mi-octobre.

Concernant les obligations contractuelles du délégataire en termes d'entretien et de maintenance des équipements, il est spécifié à l'article 25 du contrat que le délégataire assure, à sa charge et à ses frais, l'entretien et la maintenance des équipements et matériels permettant la marche normale de l'exploitation du centre nautique, sans que des conditions de temporalité précises ne soient indiquées.

La Ville n'a, par ailleurs, pas fait de mise en demeure formelle, vu que non seulement aucun délai de réparation n'est mentionné au contrat, que les tests concernent la panne actuelle engageant un arrêt de filtration et ne peuvent donc se faire qu'en période de fermeture de la piscine, comme je l'ai dit tout à l'heure, et nous ne souhaitons pas une fermeture de l'accès à l'équipement, que ce soit pour les scolaires, les périscolaires et les associations. Enfin, les relations de confiance que nous entretenons avec le délégataire nous permettent d'être tenus informés des avancées du dossier.

Il y avait une autre question, Madame THIBAULT ?

Magalie THIBAULT

Oui, il a vraiment été bien rédigé, ce contrat, à la base, mais un peu d'information, ça n'aurait pas fait de mal, parce que ça dure quand même depuis cet été.

Mon autre question concerne le quartier de la Boissière puisque plusieurs jeunes nous ont interpellés sur le terrain du Combo qui a longtemps constitué un lieu de rencontre, de sport et de convivialité pour les jeunes et les familles. Or depuis trois ans, on a vu les équipements qui ont progressivement disparu, les cages de foot, et pas plus tard que la semaine dernière, l'aire de jeu pour les enfants a aussi été démontée.

En tout cas, les habitants qui nous ont interpellés ont été particulièrement émus de cette disparition du peu d'équipements qui étaient présents sur le quartier. On souhaite avoir des éléments de votre part pour connaître les raisons de la disparition de ces équipements, sans qu'aucune alternative ne soit aujourd'hui proposée.

Qu'est-ce que vous envisagez de faire sur cet espace ? Quel est l'avenir pensé pour ce site-là, qui est un foncier important dans ce quartier et une demande forte des jeunes du quartier de la Boissière ?

Monsieur le Maire

Je ne sais pas si vous l'avez encore en mémoire, mais les jeux sur ce belvédère datent de 2013 et sont tous extrêmement vieillissants, voire dangereux. Je pense que chacun a pu le constater. Pour des raisons de sécurité, nous avons dû retirer le jeu du chalutier et prévoyons également le retrait prochain de la locomotive. Il est de notre responsabilité de garantir la sécurité des usagers, mais l'état ne permettait plus cela. J'ai exprimé le souhait que ces structures puissent être remplacées dès lors que leur dépôt sera achevé.

Néanmoins, il reste à ce jour un problème juridique non résolu entre la copropriété qui détient le parking en dessous de la dalle jusqu'à la couche d'étanchéité, et la Ville qui détient le volume d'air au-dessus, lié à des problèmes d'infiltration qui ne sont pas récents, bien au contraire, dans les parkings, depuis plusieurs années. Ce problème juridique devra être résolu en parallèle de l'élaboration d'un nouveau plan d'implantation de structures.

Par ailleurs, nous élaborons actuellement un plan pluriannuel de remplacement et de réaménagement des aires de jeu sur notre ville. Il y avait une dernière question ?

Magalie THIBAULT

Oui, c'est en fait un courrier que je vous avais adressé. On m'a proposé de la poser dans les questions diverses, mais j'aurais bien aimé avoir les éléments à l'avance. Cela concerne l'incident qui s'est produit au centre de loisirs Françoise Dolto, parce qu'on a appris, via l'article du *Parisien*, que le mercredi 17 septembre, au centre de loisirs Françoise Dolto, une fillette de 3 ans a pu quitter seule l'établissement et parcourir plusieurs centaines de mètres à pied. Cet événement aurait pu avoir des conséquences dramatiques qui relèvent, pour nous, d'un manquement assez grave. En plus, on sait qu'il y a déjà eu ce type d'incidents aux Boutours, je ne sais plus si c'était il y a un an ou un an et demi, et que malgré plusieurs alertes formulées à chaque fois, force est de constater que les mesures que vous avez prises n'ont pas suffi.

Au regard de la gravité et de la répétition de ces faits, nous vous demandons de faire toute la lumière sur les circonstances de cet incident et d'en tirer toutes les responsabilités, d'indiquer quelles mesures immédiates sont mises en place pour garantir la sécurité des enfants, de préciser si une enquête interne est diligentée et si un accompagnement psychologique est proposé à la famille, de présenter publiquement un plan d'action renforcé avec des garanties concrètes afin qu'aucun autre enfant ne soit exposé à de tels dangers, d'assurer également un accompagnement spécifique pour les animateurs qui ont dû vivre une grande peur et qui se retrouvent, je pense, en première ligne aujourd'hui face à la pression et aux reproches, alors qu'ils travaillent souvent dans des conditions difficiles avec des effectifs insuffisants. On en a parlé tout à l'heure.

Bref, la sécurité des enfants confiés aux services municipaux doit être une priorité absolue et la répétition de tels incidents est vraiment aujourd'hui inacceptable. Ce qui est encore plus grave, c'est qu'elle mine la confiance des parents envers les services publics de la Ville, donc vous devez, Monsieur le Maire, y apporter des solutions et surtout, des réponses dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire

Vous l'avez indiqué, un incident est survenu sur l'ALSH Françoise Dolto, mercredi 17 septembre, aux alentours de 17 heures. Fort heureusement, ce dernier n'a pas eu de conséquences dramatiques pour la petite fille. Je me mets, bien entendu, à la place de la famille et j'imagine très bien l'angoisse de ce moment pour eux, mais aussi la colère ressentie face à cette situation. J'aurais également un mot pour le choc vécu par les agents ce soir-là. Les animateurs exercent un métier passionnant, mais difficile et je connais leur engagement au service des enfants et des familles.

Une fois le choc passé, vient le moment de l'analyse et des questions. Je tiens tout d'abord à préciser que la famille ayant déposé une plainte, je resterai très factuel dans mes propos. Bien entendu, la sécurité des enfants qui sont confiés au service de la Ville sur les temps périscolaires et extrascolaires, c'est ma priorité et notre priorité à tous. Cela ne fait absolument aucun doute. Une fois que nous l'avons dit, il incombe à chacun, à son niveau, de l'assurer.

Concernant la gestion de l'incident du 17 septembre, plusieurs mesures ont été prises immédiatement : l'accompagnement des parents, le soir même, par l'encadrement du service Enfance (présence sur place et échanges téléphoniques à plusieurs reprises) ; la famille a été reçue le lendemain midi à l'Hôtel de Ville pour lui apporter tout le soutien nécessaire et s'enquérir de leur état de santé.

Dès le jeudi 18 septembre, l'équipe de coordination a élaboré sur place un nouveau cheminement des adultes entre le parvis, le sas et l'accès à l'ALSH. Cette modification est entrée en vigueur dès le vendredi. Cette mesure corrective, qui ne remet pas en cause le process en vigueur, vise à éviter l'attroupement des adultes en proximité immédiate de la porte d'accès à l'ALSH par laquelle se faisaient les sorties. Aujourd'hui, une marche en avant permet de communiquer le nom de l'enfant récupéré et d'avancer un peu plus loin pour le prendre en charge sous la houlette d'un animateur.

Cet incident nous conduit à renforcer les points de vigilance au sein de notre organisation et à nous questionner sur le renforcement de nos procédures afin, d'améliorer les conditions de travail et la sérénité des personnels, et d'assurer une sécurité renforcée à l'avenir. C'est en ce sens qu'en début de semaine, un audit interne a été lancé pour s'assurer de la fiabilité technique des équipements et de l'adéquation totale des process avec la topographie des lieux. La volonté est clairement d'identifier les points de vigilance précis et d'apporter toutes les mesures correctives possibles qui viendraient à être mises à jour (facteurs humains, renforcement d'un dispositif technique). Je me propose de vous faire un retour des éventuels ajustements qui auraient été faits sur l'ensemble des ALSH lors de notre prochain Conseil.

Parallèlement à cela, des régulations internes vont avoir lieu entre les différents services concernés (DRH, Direction de l'Éducation et Direction technique) pour analyser finement les suites à donner à cet incident.

Concernant les agents impactés ce soir-là, l'encadrement s'est assuré le soir même de l'aptitude de chacun à pouvoir rentrer à son domicile en sécurité et un accompagnement psychologique, ainsi que par la médecine professionnelle, leur a été proposé dès le lendemain matin. Je renouvelle ma confiance aux animateurs de nos ALSH qui tissent un lien privilégié avec les enfants rosnéens et qui, je le sais, ont à cœur de garantir un environnement sécurisant et épanouissant au quotidien à chacun d'entre eux. Aujourd'hui, les services sont pleinement mobilisés pour travailler sur les axes d'amélioration qui sont toujours possibles suite, hélas, à ce type d'incident, et je les en remercie, incident qui ne sera pas renouvelé ni renouvelable.

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une bonne fin de soirée. À bientôt et bonne fin de semaine à vous.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H45.

La secrétaire de séance



Mme Patricia VAVASSORI



Le Maire,

Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est



